

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

RECENSEMENT DE LA POPULATION
DE 1968

BANDE DE DÉPOUILLEMENT LOURD

CODES



Document N° 701 / RP68 du 11-2-69

29, QUAI BRANLY PARIS (7^e)

TELEPHONE : 468-98-10

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
DIRECTION GENERALE

JCL/lg

ooOoo

Paris, le 11 février 1969

n° 701/RP 68

RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION DE 1968

—
BANDE DE DEPOUILLEMENT LOURD

CODES

C.N.R.S. 2^e circonscription

équipe de géographie sociale et gérontologie

31 rue saint jacques 75005 paris tél. (1) 46 34 51 96

ooOoo

I/ LISTE DES CODES

Dans les pages suivantes on trouvera la liste des codes classés d'après la nature de l'information contenue :

A/ Codes de l'enregistrement géographique

B/ Codes relatifs à l'immeuble

C/ Codes relatifs au logement

D/ Codes relatifs au chef de ménage

E/ Codes de structure du ménage

F/ Codes relatifs au chef de famille

G/ Codes de structure de la famille

H/ Codes relatifs à chaque individu.

Dans chaque catégorie on a essayé de respecter l'ordre des rubriques du questionnaire correspondant (bordereau de maison, feuille de logement, bulletin individuel).

INTRODUCTION

Ce document concerne le dépouillement "lourd" du recensement de la population de 1968, c'est à dire l'exploitation de l'ensemble des renseignements fournis par les trois questionnaires : bulletin individuel, feuille de logement et bordereau de maison (Dépouillement analogue à celui de 1962).

Il est valable aussi bien pour le dépouillement au 1/20° que pour le dépouillement au 1/4 qui aura lieu ultérieurement (1).

Il contient :

- la liste des codes figurant sur la bande de dépouillement, classés d'après la nature de l'information contenue;

- une fiche descriptive par code, indiquant quels sont les postes possibles avec leur signification.

(1) Toutefois certaines informations, par exemple le numéro de ZPIU, qui n'étaient pas disponibles au moment de la mise sur bande du 1/20°, seront ajoutées lors de la mise sur bande du 1/4.

LISTE DES CODES

Indicatif du code	Nature de l'information
A/ CODES DE L'ENREGISTREMENT GEOGRAPHIQUE	
Les circonscriptions dont il s'agit sont celles relatives au <u>lieu de résidence</u> .	
ZFAT	Zone d'études et d'aménagement du territoire
RP	Région de programme
D	Département
JD	"
AR	Arrondissement
CT	Canton
C	Commune
QU	Quartier
IL	Ilot
EO à E6	Echelons de dépouillement
ACTR	Appartenance à un canton rural
DIQ	Découpage en flots et quartiers
ELTC	Echelons de lieu de travail *
G	Desserte en gaz
NLC	Nombre de logements
PC	Population
PVPM	Variation de la population municipale
TCR	Tranche de commune rurale
TCU	Tranche de commune urbaine
CC62	Catégorie de commune 1962
ZPIU62	Zone de peuplement industriel ou urbain 1962
RAG	Région agricole
ZS	Zone de salaire
A	Agglomération
TU	Tranche d'unité urbaine
U	Unité urbaine
TUR	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale
TUR1	" " " "
TUR2	" " " "

} de la
commune

Indicatif du code	Nature de l'information
<u>B/ CODES RELATIFS A L'IMMEUBLE</u>	
-IMM	Numéro d'immeuble
-NL	Nombre de logements
PIM20	Poids dans le 1/20 ^e
PIM4	Poids dans le 1/4
-NLE	Nombre de logements dans l'échantillon
-REDM	Nombre de redressements
-TI	Type d'immeuble
-TI1	"
-TI2	"
-TLPIC	Type d'immeuble - Nombre de logements
-MD1	Matériaux dominants
-MD2	"
-MD3	"
-ET	Nombre d'étages
-ET1	"
-SS	Nombre de sous-sol
-ASC	Présence d'un ascenseur
-AAC1	Année d'achèvement
-AAC2	"
-AAC3	"
-AAD	"
-OM	Alimentation en eau
-GM	" en gaz
-E	" en électricité
-EGM1	Evacuation des cabinets d'aisances
-EGM2	" des eaux ménagères
-CHM1	Chauffage central
-CHM1C	"
-CBUM	" (combustible utilisé)

../..

Indicatif du code	Nature de l'information
- NEXM	Nombre d'exploitations agricoles
- SUM1	Superficie de la 1ère exploitation
- SUM2	" 2ème exploitation
- SPM1	Spécialisation de la 1ère exploitation
- SPM2	" 2ème exploitation
- XA1	Affectation de la 1ère exploitation
- XA2	" 2ème exploitation
- NXA	Nombre d'exploitations affectées
C/ CODES RELATIFS AU LOGEMENT	
- LOG	Numéro de logement
- REDL	Nombre de redressements
- CL	Catégorie de logement
- CL1	"
- PL	Premier logement
- CEL	Caractéristique de l'état du logement
- CU	Cuisine
- H	Nombre de pièces d'habitation
- HC	" "
- HC1	" "
- IP	Indice de peuplement
- SO	Statut d'occupation
- SO1	"
- OL	Alimentation en eau
- GL	" en gaz
- IS	Installation sanitaire
- WC	Cabinets d'aisances
- CHL1	Chauffage central
- CBUL	" (combustible utilisé)

.../...

Indicatif du code	Nature de l'information
TF	Téléphone
V	Véhicule de tourisme
SUL	Superficie de l'exploitation agricole
SPL	Spécialisation " "
TL	Type de logement (exploitations agricoles)
<u>D/ CODES RELATIFS AU CHEF DE MENAGE</u>	
SM	Sexé
ADM	Age
AQM	"
A2M	"
MM	Etat matrimonial
MCM	"
INM	Nationalité
NM	"
NCM	"
CSDM	Catégorie socio-professionnelle
DCSDM	" "
CSM3	" "
CSM5	" "
CSC01M	" "
CSC02M	" "
CSCNM	" "
STDM	Statut
STM	"
CAE3M	Activité économique

Indicatif du code	Nature del'information
<u>E/ CODES DE STRUCTURE DU MENAGE</u>	
NPC	Nombre de personnes
NIM	"
NIMR	" (ménage restreint)
PCM	Présence d'un conjoint
NEM	Nombre d'enfants
NAM	" d'ascendants
NPM	" d'autres parents
NXM	" d'amis ou pensionnaires
NDM	" de domestiques ou salariés logés
NE2M	Nombre d'enfants de 2 ans et moins
NE6M	" " 6 ans et moins
NE16M	" " 16 ans et moins
NVM	Nombre de personnes de 75 ans et plus
NPAMR	Nombre de personnes actives (ménage restreint)
AAMR	Nombre et sexe des actifs agricoles (ménage restreint)
ANAMR	" " non agricoles "
NCHM	Nombre de chômeurs
NFM	Nombre de familles
NFBM	Présence d'une famille principale
NFSM	Nombre de familles secondaires
NFSE	} Nombre de familles secondaires par type
NFSA	
NFSP	
NFSX	
NSFD	
SBM	Structure biologique du ménage
NISM	Nombre d'isolés
NOCM	Norne d'occupation

Indicatif du code	Nature de l'information
<u>F/ CODES RELATIFS AU CHEF DE FAMILLE</u>	
SF	Sexe
ADF	Age
AQF	"
A2F	"
MF	Etat matrimonial
MCF	" "
LCMF	Lien avec le chef de ménage
NCF	Nationalité
EGF	Diplômes d'enseignement général
CSDF	Catégorie socio-professionnelle
DCSDF	" "
CSCO1F	" "
STF	Statut
<u>G/ CODES DE STRUCTURE DE LA FAMILLE</u>	
NIF	Nombre de personnes
PCF	Présence du conjoint
NEF	Nombre d'enfants
NE2F	" de 2 ans et moins
NE6F	" de 6 ans et moins
NE16F	" de 16 ans et moins
NE67F	" nés en 1967
AECE	Ages des enfants
NPAF	Nombre de personnes actives
NOCF	Norme d'occupation

Indicatif du code	Nature de l'information
<u>H/ CODES RELATIFS A CHAQUE INDIVIDU</u>	
CPD	Catégorie de population
DCPD	" "
LCM	Lien avec le chef de ménage
AF	Appartenance à une famille
LCF	Lien avec le chef de famille
S	Sexe
AD	Age
AQ	"
JAD	"
AARD	Age en années révolues
AARQ	" "
JAARD	" "
AQ62	Age en 1962
IA	Position de l'anniversaire
M	Etat matrimonial
RPN	Région de programme de naissance
DN	Département de naissance
JDN	" "
PN	Pays de naissance
EPR	Année d'entrée en France
EPRC	" "
IN	Nationalité
N	"
NC	"
ZEATRA	Zéat de résidence antérieure
RPRA	Région de programme de résidence antérieure
DRA	Département " "
JDRA	" " "
CTRA	Canton " "
CRA	Commune " "
TURA	Tranche d'unité urbaine " "
URA	Unité urbaine " " .../...

Indicatif du ceda	Nature de l'information
CC62RA	Catégorie de commune 1962 de résidence antérieure
PRA	Pays " "
RAC	Lien de résidence antérieure
CIM	Catégorie de migrant 52-68
CM2	" "
AI	Année d'installation
AFE	Age de fin d'études
AFEC	"
EG	Diplômes
FPT	"
FPTG	"
DIP	"
DDIP	"
TA	Type d'activité
TAC	" "
CSD	Catégorie socio-professionnelle
DCSD	" "
CS1	" "
CS2	" "
CS3	" "
CSC01	" "
CSC02	" "
CSCN	" "
CSSTD	Catégorie socio-professionnelle-statut
CSSTA	" " "
STD	Statut
ST2	"
ST68	"
PR	Profession
MCPR	"
PR1	"
CEPR1	"

.../..

Indicatif du code	Nature de l'information	
SPR	Super-profession	
SPR1	"	"
RC	Qualification	
Q	"	
NES	Nombre de salariés	
DUCH	Ancienneté du chômage	
AE	Activité économique	
MCDAE	"	
MCAE	"	
CAED	"	
CAE1	"	
CAE2	"	
CAE3	"	
JCAED	"	
BCND	"	
MCDECND	"	
MCBCND	"	
AEBRUX	"	
AECITI	"	
AEAS	"	
LOC	Critère de localisation	
SE	Activité de l'entreprise	
BCNDE	"	"
RSE	Redressement de SE	
FJ	Forme juridique de l'entreprise	
RPLT	Région de programme de lieu de travail	
DLT	Département	" "
CTLT	Canton	" "
CLT	Commune	" "
QLT	Quartier	" "
IMT	Ilot	" "

Indicatif du code	Nature de l'information
TULT	Tranche d'unité urbaine de lieu de travail
ULT	Unité urbaine de lieu de travail
IMA	Indicateur de migration alternante
CMA	Catégorie de migrant alternant
NMT	Nombre de moyens de transport
MT1	Premier moyen de transport
MT2	Deuxième moyen de transport
MT3	Troisième moyen de transport
DMT	Dernier moyen de transport
REDI	Nombre de redressements

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION DE 1968

4

BORDEREAU DE MAISON

A rien écrire
sur cette grille

A remplir par l'agent recenseur

	Numéro du quartier
	Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
	Numéro de l'immeuble <small>(Pour attribuer ce numéro d'ordre, voir la page 3 de l'imprimé n° 6)</small>

	PM
--	----

Établissez un bordereau de maison :

1. Pour toute construction habitée, quelle que soit sa nature, quels que soient les matériaux utilisés, y compris les meubles vétustes, les habitations de fortune ; y compris également les immeubles en cours de construction partiellement habités.
2. Pour toute construction à usage d'habitation, même sans occupants à l'époque du recensement (logements vacants résidences secondaires), à l'exception des immeubles en démolition ou devenus totalement inhabitables par vétusté.
3. Pour tout ensemble de bâtiments administratifs, industriels ou commerciaux, même inhabités.

Ne remplissez pas ce bordereau pour les roulottes et autres habitations mobiles.

Pour les cas particuliers, reportez-vous au Manuel de l'agent recenseur.

Adresse précise : Rue (ou lieu dit) : n°

Commune : Département :

(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Donnez toutes autres indications permettant de repérer l'immeuble :

LISTE DES LOGEMENTS D'HABITATION

Utilisez une ligne pour chaque logement d'habitation des catégories : 1 à 7 énumérées sur la première page de la feuille de logement. Utilisez les feuilles de logement de l'immeuble à l'intérieur du bordereau dans l'ordre de la liste ci-dessous. S'il n'y a aucun logement d'habitation dans l'immeuble, inscrivez « néant » sur la première ligne.

N'inscrivez pas les locaux occupés par de la population comptée à part par des ménages collectifs (les imprimés n° 3 et n° 1 bis correspondants ne sont pas classés dans les bordereaux de maison).

Pour le classement et le numérotage des questionnaires, consultez la sixième page de l'imprimé n° 6.

Nombre de (d'après la colonne 4 ci-dessous)	résidences principales (Catégories 1 à 5)
	logements vacants (Catégorie 6)
	résidences secondaires (Catégorie 7)
Nombre total de logements d'habitation	

A remplir par l'agent recenseur					A remplir par la Mairie		
Numéro du logement *	Localisation dans l'immeuble ** (escalier, étage, situation sur le palier, numéro de logement ou de chambre, etc.)	Nom de l'occupant **	Catégorie de logement (1 à 7) ; voir FL **	Nombre de bulletins 2 établis (liste A seulement) * ***	Nombre de bulletins 2		Nombre de bulletins 2 bis B réintégrés
					supprimés (faisant double emploi avec des bulletins 2 bis B)	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7	
1	2	3	4	5	6	7	8
Suite de la liste : page 4.					partiel (à reporter page 4)		
Total					général		

* A remplir après le retrait des feuilles de logement. ** A remplir en déposant les feuilles de logement. *** Comptez seulement les bulletins 2 que vous avez recueillis pour des personnes inscrites dans les listes A. Le nombre de bulletins éventuellement établis pour des personnes de passage (cadre C) ne doit pas être compté.

1 TYPE D'IMMEUBLE

- 1 Ferme, bâtiments agricoles.
- 2 Habitation de fortune (telle que wagon, baraque de « bidonville », bâtiment habité bien qu'en ruines, etc.).
Précisez :
- 3 Construction provisoire à usage d'habitation.
- 4 Hôtel, pension de famille, garni (occupant la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble).
- 5 Maison individuelle ou immeuble collectif entièrement ou principalement utilisé pour l'habitation.
- 6 Immeuble principalement à usage industriel, commercial, administratif ou public ; un tel immeuble peut comprendre un ou plusieurs logements d'habitation pour personnel logé (c'est souvent le cas du directeur, du concierge, etc.). Précisez la nature exacte de l'immeuble :

Exemples : usine, fabrique, manufacture, atelier, magasin, dépôt, grand magasin, boutique, cinéma, banque, immeuble aménagé en bureaux.

Hôpital, clinique, maison de repos, sanatorium, dispensaire, asile.

École, internat, collège.

Immeuble administratif, mairie, caserne, gare, bureau de poste, musée, église, stade, etc.

Si vous hésitez sur un cas particulier, décrivez-le :

TJ

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE**2 MATÉRIAUX DOMINANTS**

- Murs { 1 Pierre, pierre de taille, meulière, moellon ; brique pleine, brique creuse ; béton ; bloc aggloméré ; parpaing enduit.
- 2 Autres matériaux tels que : bois, pans de bois et torchis, pisé, etc.
Précisez :
- Toiture { 1 Tuile, ardoise ; amiante-ciment ou matériau équivalent ; aluminium, acier, cuivre, zinc ; terrasse.
- 2 Autres matériaux tels que : chaume, tôle ondulée, pierres plates, carton bitumé, etc.
Précisez :

MD

3a NOMBRE D'ÉTAGES AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE :

Y compris les étages mansardés habitables. Ne comptez pas les caves ni les sous-sols ; le rez-de-chaussée surélevé est assimilé à un rez-de-chaussée ordinaire, mais l'entresol compte pour un étage.

S'il y a plusieurs corps de bâtiment, indiquez le nombre d'étages du corps de bâtiment le plus élevé.

ET

SS

3b NOMBRE DE NIVEAUX AU-DESSOUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE :

4 ASCENSEUR

Y a-t-il un ascenseur dans l'immeuble ? { 1 oui
2 non

ASC

5 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée, ou de la partie habitée la plus importante. En cas de reconstruction ou de surélévation, indiquez l'année de la reconstruction ou de la surélévation.

- 1 Avant 1871.
- 2 De 1871 à 1914.
- 3 De 1915 à 1939.
- 4 De 1940 à 1948.
- 5 De 1949 à 1953.
- 6 De 1954 à 1961. } Dans ce cas, précisez l'année d'achèvement : 19.....
- 7 1962 ou après.
- 8 Immeuble en cours de construction partiellement habité.

AA

6 ORIGINE DE L'EAU POUR USAGES DOMESTIQUES

- Approvisionnement public { 1 Immeuble raccordé à un réseau collectif de distribution (ville, commune, service des eaux, usine, etc.).
- 2 Borne-fontaine, fontaine, source ou puits publics.
- Puits, citerne, fontaine ou source privés { 3 Avec raccordement à l'immeuble par une canalisation.
- 4 Sans raccordement à l'immeuble par une canalisation.

OM

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE (Suite)

7 GAZ

L'immeuble est-il raccordé à un réseau de distribution de gaz ? } 1 oui
2 non

8 ÉLECTRICITÉ

L'immeuble est-il raccordé à un réseau de distribution d'électricité ? } 1 oui
2 non

9 ÉVACUATION DES CABINETS D'AISANCES ET DES EAUX MÉNAGÈRES

9 a. Cabinets d'aisances :

- 1 Raccordement direct à l'égout (sans passer par une fosse septique).
- 2 Fosse septique.
- 3 Fosse fixe (avec ou sans vidange périodique).
- 4 Autres cas.

9 b. Eaux ménagères (évier, lessive, toilette, etc.).

- 1 Raccordement direct à l'égout.
- 2 Autres cas (caniveau, fossé, puisard, etc.).

10 CHAUFFAGE CENTRAL

- 1 Chauffage urbain.
- 2 Chauffage collectif pour un groupe d'immeubles.

Immeuble de 3 logements ou plus } 3 Avec chauffage collectif propre à l'immeuble (desservant la totalité de l'immeuble, ou seulement les parties communes, ou plusieurs logements).
4 Sans installation collective de chauffage (certains logements pouvant avoir des installations individuelles).

Immeuble de 1 ou 2 logements } 5 Avec installation de chauffage central.
6 Sans installation de chauffage central.

Si vous avez marqué l'une des cases numérotées 2, 3 ou 5, indiquez le combustible utilisé :

- 1 Charbon.
- 2 Mazout (fuel).
- 3 Gaz.
- 4 Bois.
- 5 Autres. Précisez :

GM

E

EGM

CHM

11 EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cet immeuble est-il le siège d'une (ou plusieurs) exploitation agricole ? } oui
Pour la définition des exploitations agricoles et des immeubles considérés comme sièges de ces exploitations, reportez-vous au Manuel de l'agent recenseur. } non

Si oui :

1^{re} exploitation

a. Nom et prénom usuel de l'exploitant :

.....

b. Superficie :

(Ne pas tenir compte des bois, landes et taillis, carrières, étangs, terrains à bâtir, parcs et jardins d'agrément.)

- 1 moins de 1 ha.
- 2 1 à moins de 5 ha.
- 3 5 à moins de 10 ha.
- 4 10 à moins de 15 ha.
- 5 15 à moins de 20 ha.
- 6 20 à moins de 50 ha.
- 7 50 ha ou plus.

c. Spécialisation :

Si l'exploitation a une superficie inférieure à 5 ha, indiquez sa spécialisation :

- Exploitation spécialisée } 1 Viticulture.
2 Arboriculture.
3 Maraîchage.
4 Élevage porcin ou avicole.
5 Autres spécialisations :
Précisez :
6 Exploitation non spécialisée.

2^e exploitation

(le cas échéant)

a. Nom et prénom usuel de l'exploitant :

.....

b. Superficie :

(Ne pas tenir compte des bois, landes et taillis, carrières, étangs, terrains à bâtir, parcs et jardins d'agrément.)

- 1 moins de 1 ha.
- 2 1 à moins de 5 ha.
- 3 5 à moins de 10 ha.
- 4 10 à moins de 15 ha.
- 5 15 à moins de 20 ha.
- 6 20 à moins de 50 ha.
- 7 50 ha ou plus.

c. Spécialisation :

Si l'exploitation a une superficie inférieure à 5 ha, indiquez sa spécialisation :

- Exploitation spécialisée } 1 Viticulture.
2 Arboriculture.
3 Maraîchage.
4 Élevage porcin ou avicole.
5 Autres spécialisations :
Précisez :
6 Exploitation non spécialisée.

EXP1

EXP2

A remplir par l'agent recenseur				A remplir par la Mairie					
Numéro du logement *	Localisation dans l'immeuble ** (escalier, étage, situation sur le palier, numéro de logement ou de chambre, etc.)	Nom de l'occupant **	Catégorie de logement (1 à 7) ; voir FL **	Nombre de bulletins 2 établis (liste A seulement) * ***	Nombre de bulletins 2		Nombre de bulletins 2 bis B réintégrés		
					supprimés (faisant double emploi avec des bulletins 2 bis B)	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi)			
1	2	3	4	5	6	7	8		
Report des totaux de la page 1									
Total				partiel (à reporter page 1 de l'intercalaire suivant, sur la première ligne de la liste) . . .	général (à remplir sur le dernier bordereau de l'immeuble et à reporter page 1 du premier bordereau) . . .				

S'il y a plus de 25 logements, utilisez un ou plusieurs autres bordereaux comme intercalaires, en leur donnant le même numéro d'immeuble qu'au premier.

* A remplir après le retrait des feuilles de logement. ** A remplir en déposant les feuilles de logement. *** Comptez seulement les bulletins 2 que vous avez recueillis pour des personnes inscrites dans les listes A. Le nombre de bulletins éventuellement établis pour des personnes de passage (cadre C) sera indiqué globalement sur le bordereau de district.

Imprimé
numéro

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION DE 1968

FEUILLE DE LOGEMENT

Cet imprimé sera rempli pour tout logement d'habitation, occupé ou non.

	Numéro du quartier
	Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
	Numéro de l'immeuble
	Numéro du logement (ou de l'habitation mobile)

COMMENT REMPLIR LES IMPRIMÉS ?

Vous remplirez d'abord le présent imprimé en commençant par les pages 2 et 3 (liste des personnes habitant le logement), puis en continuant par la page 4 (composition et équipement du logement). Ensuite, pour chacune des personnes inscrites dans la liste A de la page 2, vous remplirez un bulletin individuel (imprimé n° 2).

Avant de répondre à une question, lisez soigneusement les explications correspondantes ; pour certaines questions, des petites cases ont été prévues pour votre réponse : mettez alors clairement une croix dans celle qui correspond à votre cas. Par exemple, un homme répondra à la question 2 du bulletin individuel : 1 Masculin

Si une question ne vous concerne pas, barrez d'un trait net l'emplacement prévu pour la réponse.

D'une façon générale ne laissez pas la moindre question sans réponse.

Écrivez les noms propres en capitales.

En observant ces quelques recommandations et en suivant les indications qui vous seront fournies par l'agent recenseur, vous faciliterez le travail de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.), qui vous en remercie.

POURQUOI LE RECENSEMENT ?

Le recensement général de la population est une opération à laquelle procèdent régulièrement tous les pays. Il a pour but de déterminer le nombre d'habitants de chaque commune, de connaître la répartition de la population selon l'âge, la profession, la branche d'activité, d'analyser les migrations, la composition et l'équipement des immeubles et logements, etc. Ces informations sont indispensables à l'étude de tout problème démographique, économique ou social dans le cadre national ou régional.

Prescrit par le décret du 16 mai 1967 (Journal Officiel du 18 mai 1967), le recensement général de 1968 — le 29^e depuis 1801 — est obligatoire pour toutes les personnes résidant en France.

La loi sur le secret statistique (7 juin 1951) garantit que les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du recensement ne serviront qu'à l'établissement de tableaux statistiques anonymes ; ils ne pourront être utilisés en aucun cas à des fins d'ordre fiscal ou pour un contrôle administratif quelconque.

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT RECENSEUR

Nombre d'imprimés n° 2 établis (liste A seulement) (Case à remplir après vérification des bulletins collectés)

Logement occupé par M.....
Nom (en capitales) et prénom usuel

Adresse très précise : Rue (ou lieudit) : n°

Commune : Département :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Précisez la localisation du logement dans l'immeuble (escalier, étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) :

CATÉGORIE DE LOGEMENT

- Résidences principales
- 1 Logement ordinaire.
 - 2 Pièce(s) indépendante(s) (exemple : chambre de domestique) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers.
Indiquez le logement principal auquel elle(s) se rattache(nt) :
 - 3 Chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc.
 - 4 Construction provisoire à usage d'habitation.
 - 5 Habitation de fortune → précisez :
 - 6 Logement vacant (sans occupants, disponible ou non pour la vente ou pour la location).
 - 7 Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour des séjours touristiques. } pas de bulletins individuels ; remplir la page 4 du présent imprimé sauf les questions 4 et 11.
 - 8 Roulotte ou habitation mobile (ne pas remplir la page 4 ; ne pas établir de bordereau de maison ; à classer à part : voir l'imprimé n° 6)

Si vous êtes en présence d'un cas que vous hésitez à classer dans la liste ci-dessus, décrivez-le :

Dans le cas d'un ménage collectif, établissez une feuille de ménage collectif (imprimé n° 1 bis).

LISTE DES PERSONNES HA

Chaque personne habitant normalement dans le logement, même si elle est absente à l'époque du recensement, doit être inscrite sur la liste A.
NOTA. — Si vous avez une résidence secondaire (par exemple une maison de campagne ou de vacances) vous devez également inscrire sur la liste A les personnes habitant dans ce logement. Les listes A et B doivent être remplies une seule fois, dans la commune de votre résidence principale.

LISTE A

Inscrivez ci-dessous les personnes habitant dans le logement,

Y compris les personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, les malades faisant un séjour à l'hôpital ou en clinique, les pêcheurs en mer, le personnel navigant des compagnies aériennes ou maritimes ;
non compris les personnes énumérées dans l'en-tête de la liste B ci-contre (lisez cet en-tête avant de remplir la liste A).

Si vous logez chez vous des GENS DE MAISON, APPRENTIS ou SALARIÉS à votre service, inscrivez-les ci-dessous (liste A).

Si vous avez des PENSIONNAIRES (ou des enfants en nourrice) qui logent chez vous, inscrivez-les ci-dessous (liste A).

Si vous sous-louez (ou si vous prêtez) une partie de votre logement, inscrivez ci-dessous vos SOUS-LOCATAIRES (ou les personnes que vous hébergez). Toutefois, si ces sous-locataires (ou personnes hébergées) habitent des pièces totalement indépendantes, c'est-à-dire qui ont accès sur l'extérieur, soit directement, soit par l'intermédiaire des locaux communs de l'immeuble (escalier, vestibule, etc.) — par exemple, une chambre de bonne entièrement séparée du logement proprement dit — vous devrez considérer que ces pièces indépendantes forment un logement distinct, pour lequel une feuille de logement distincte doit être établie. Dans ce cas, n'inscrivez pas les sous-locataires dans la liste ci-dessous et ne comptez pas les pièces qu'ils occupent dans la composition du logement (page 4).

REMPLEZ UN BULLETIN INDIVIDUEL N° 2 POUR CHAQUE PERSONNE DE LA LISTE A

NOM DE FAMILLE (pour une femme, ajoutez le nom de jeune fille) 1	PRÉNOM USUEL 2	PARENTÉ OU RELATION avec le chef de ménage <i>Indiquez par exemple :</i> Chef de ménage — épouse — fils — mère — belle-fille - neveu, etc. Ou bien : ami — pensionnaire — sous-locataire — domestique — salarié logé, etc. 3
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

S'il y a plus de 15 personnes à inscrire, utilisez une feuille de logement supplémentaire.

Inscriv

- Ma
- Mil
- Mil
- Ent
- la
- Ent
- Ent
- Vie
- Au

NOM DE
et prénom

1

2

3

4

C
chez vous au m

1. N'inscriv
2. Ne rempl

Toutefois si elles
tions de recenseme
a leur place :

- a. Établissez
nant le
bulletin
- b. Remettez
de leur

T DANS LE LOGEMENT

re inscrite soit dans la liste A, soit dans la liste B ci-dessous. N'oubliez-pas les enfants en bas âge.
 : remplir les listes A et B ci-dessous que pour votre résidence principale. Vos bulletins individuels

LISTE B

: personnes qui font partie de votre ménage et qui se trouvent actuellement dans l'un des cas suivants :

- ium, préventorium, aérium ;
- gent ;
- re servant hors métropole ;
- un internat, un pensionnat. Étudiants logés ailleurs pendant l'année scolaire (sauf les enfants et étudiants placés dans un établissement hors de vent être inscrits dans la liste A) ;
- nourrice ailleurs ;
- me gens de maison, salariés ou apprentis et logés chez leur employeur (ou sur le lieu de leur travail) ;
- ou aliénés placés dans un hospice, une maison de retraite, un asile ou un hôpital psychiatrique ;
- an absence de longue durée (plus de 6 mois).

E REMPLISSEZ PAS DE BULLETIN INDIVIDUEL POUR LES PERSONNES DE LA LISTE B

(Leurs bulletins seront établis à l'endroit où elles séjournent actuellement.)

PARENTÉ OU RELATION avec le chef de ménage 2	DATE ET LIEU DE NAISSANCE 3	DÉSIGNATION ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (ou du logement) où l'intéressé séjourne actuellement 4
	Né le	
	A { Commune :	
	Département :	
	Né le	
	A { Commune :	
	Département :	
	Né le	
	A { Commune :	
	Département :	
	Né le	
	A { Commune :	
	Département :	

PERSONNES DE PASSAGE

ansément mais ayant ailleurs leur résidence habituelle.
 Parents, amis, voyageurs, etc.)

ces personnes dans les listes A et B ci-dessus
 lletin individuel pour elles.

le leur résidence habituelle pendant toute la durée des opéra-
 rs 1968) et s'il n'y a personne à cette résidence pour répondre

ndividuel (sans les inscrire dans les listes A et B), en mention-
 nelle dans le cadre réservé à cet effet en bas et à droite du

iparément à l'agent recenseur ; ils seront adressés à la mairie
 uelle.

D

Si vous avez des hésitations sur le cas d'une personne,
 (vous vous demandez s'il faut l'inscrire dans la liste A ou dans
 la liste B), veuillez indiquer quelle est cette personne :

NOM :

Prénom :

Né le

A { Commune :

 Département :

Indiquez dans quel cas particulier se trouve actuellement cette per-
 sonne :

COMPOSITION ET ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

1 Avez-vous une CUISINE ?

- OUI → Quelle est sa surface ?
- 1 moins de 7 m².
 - 2 de 7 à 12 m².
 - 3 plus de 12 m².

- NON → Avez-vous cependant dans votre logement une installation pour faire la cuisine ?
- 5 oui
 - 6 non

Ne répondez « oui » que si cette installation comprend un évier permettant l'évacuation des eaux usées.

CL

2 Indiquez, s'il y a lieu, le nombre de pièces du logement ayant un usage exclusivement professionnel :
(par exemple : bureau d'homme d'affaires, cabinet de médecin ou d'avocat, atelier de tailleur en appartement, etc.).

NP

3 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION :
non compris la cuisine, ni les pièces à usage exclusivement professionnel

Comptez comme pièces d'habitation les pièces telles que : chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, studio, salle de séjour, etc., quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables.

Ne comptez pas comme pièces d'habitation les pièces telles que : entrée, couloir, salle de bains, penderie, alcôve, W.C., buanderie, office, etc.

CU

H

Cas particulier des pièces indépendantes (par exemple : chambres de bonne séparées du logement proprement dit) :

Comptez ces pièces parmi vos pièces d'habitation si vous en disposez vous-même (soit pour y loger un membre de votre ménage : enfant, domestique, etc.; soit comme débarras, etc.).

Ne les comptez pas si elles sont louées, sous-louées ou prêtées à d'autres personnes. Dans ce dernier cas, elles constituent, au sens du recensement, un logement distinct et leurs occupants rempliront une feuille de logement distincte.

- 4 Êtes-vous
- 1 propriétaire de la maison ou de l'immeuble où se trouve votre logement ?
 - 2 propriétaire de votre logement dans un immeuble en copropriété ?
 - 3 logé par votre employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de votre fonction ou de votre contrat de travail ?
 - 4 logé à titre gracieux, par exemple par des parents ? (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager.)
 - 5 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide ?
 - 6 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel, d'un garni ?

y compris les différentes formes d'accession à la propriété (dont la location-vente).

SO

Si vous êtes dans un cas non prévu ci-dessus, décrivez-le :

5 ALIMENTATION EN EAU

- Eau courante dans le logement (robinet ou pompe)
- 1 Eau froide seulement.
 - 2 Un ou plusieurs postes d'eau chaude. (chauffe-eau individuel ou alimentation collective)
 - 3 Pas d'eau courante dans le logement, mais poste d'eau à l'intérieur de la maison (au même étage, au demi-étage ou à un autre étage).
 - 4 Poste d'eau en dehors de la maison (robinet ou pompe dans la cour, puits, borne-fontaine, etc.).

OL

6 GAZ
Les cases 1 et 2 peuvent, le cas échéant, être marquées toutes les deux.

- 1 Logement raccordé à un réseau public de distribution (gaz de ville, gaz de Lacq, etc.).
- 2 Utilisation de gaz en bouteille (butane, propane, etc.).
- 3 Ni raccordement à un réseau public, ni utilisation de gaz en bouteille.

GL

7 INSTALLATIONS SANITAIRES

Avez-vous une baignoire ou une douche installées avec eau courante et évacuation des eaux usées ?

- 1 oui
- 0 non

IS

8 CABINETS D'AISANCES (W.C.)

- Situés à l'intérieur du logement →
- 1 avec chasse d'eau
 - 2 sans chasse d'eau
- Situés hors du logement mais réservés à ses seuls occupants →
- 3 avec chasse d'eau
 - 4 sans chasse d'eau
- 5 Autres cas.

WC

9 CHAUFFAGE CENTRAL

- Individuel (avec une chaudière propre au logement)
- 1 au charbon
 - 2 au mazout (fuel)
 - 3 au gaz
 - 4 au bois
 - 5 autre (précisez :
- 6 Collectif (pour tout l'immeuble ou pour plusieurs logements de l'immeuble).
- 7 Pas de chauffage central.

CHL

TF

10 TÉLÉPHONE

Est-il installé dans le logement ?

- 1 oui
- 0 non

V

11 L'un des habitants du logement (mentionné dans la liste A) dispose-t-il d'une voiture de tourisme ?

- 1 oui
- 0 non

Imprimé
numéro

2

BULLETIN INDIVIDUEL

Cet imprimé sera rempli pour TOUTE PERSONNE inscrite dans la liste A de la feuille de logement, y compris les enfants en bas âge.

Quand des petites cases ont été prévues pour votre réponse, mettez une croix dans celle qui correspond à votre cas.

Numéro du quartier
 Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
 Numéro de l'immeuble
 Numéro du logement (ou de l'habitation mobile, ou du ménage collectif)

Cachet de la Mairie :

1. NOM ET PRÉNOMS :

Ecrivez le nom en capitales, une femme ajoutera son nom de jeune fille (exemple : MAURIN née ALLARD, Marie, Lucie).

2. SEXE :

1 Masculin
 2 Féminin

3. SITUATION DE FAMILLE :

Mettez une croix dans la seule case qui correspond à votre situation actuelle ; ainsi, un veuf (ou un divorcé) qui est remarié marquera la 2^e case.

1 Célibataire
 2 Marié(e)
 3 Veuf(ve)
 4 Divorcé(e)

4. DATE ET LIEU DE NAISSANCE : Né(e) le
 (jour, mois, année)
 à (commune) : Département :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.) (ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si vous êtes né dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, précisez l'année de votre arrivée en France :

5. NATIONALITÉ :

Français de naissance (y compris par réintégration)
 Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou option
 Indiquez votre nationalité antérieure :
 Étranger → Indiquez votre nationalité :

6. ADRESSE : Rue (ou lieudit) : n°

7. OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{er} JANVIER 1962 ? (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

Commune :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Si, le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez à la même adresse que maintenant, indiquez : « même adresse ».

Si vous étiez alors militaire ou élève interne ou en traitement dans un établissement de soins, indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat, sanatorium, etc.).

Département :
 (ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si, le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, quand êtes-vous venu (ou revenu) habiter en France métropolitaine ? Mois : Année : 196

INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

8. Êtes-vous actuellement écolier ou étudiant ?

OUI → Répondez à la question 9.
 NON → Répondez aux questions 10 et 11.

Ne répondez « OUI » que si vous suivez les cours d'un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire pour la durée normale de l'année scolaire.

Si vous êtes apprenti sous contrat, si vous ne suivez que des cours professionnels à temps partiel, des cours de perfectionnement par correspondance, des cours saisonniers agricoles ou ménagers, etc., répondez « NON ».

9. Nom et adresse de votre établissement scolaire ou universitaire :

NOM :
 Rue (ou lieudit) : n°
 Commune : Département :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

10. A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire ? : ans

11. Parmi les diplômes suivants, indiquez TOUS ceux que vous possédez :

a. Enseignement général ou supérieur :

1 Certificat d'études primaires (C.E.P.).
 2 Brevet d'études du 1^{er} cycle (B.E.P.C.), Brevet élémentaire (B.E.) ou Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.).
 3 Baccalauréat (1^{re} partie, probatoire ou 2^e partie), y compris les séries techniques, ou Brevet supérieur.
 4 Diplômes de niveau supérieur au Baccalauréat complet (diplômes délivrés dans les facultés ; diplômes de sortie des grandes écoles publiques ou privées, écoles d'ingénieurs, etc.).

Diplômes d'état

b. Formation professionnelle ou technique :

1 Examen de fin d'apprentissage artisanal.
 2 Certificat de fin de stage de la F.P.A.
 3 Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).
 4 Brevet professionnel (B.P.), Brevet de maîtrise.
 5 Brevet d'enseignement commercial (B.E.C.), industriel (B.E.I.), social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.), etc.
 6 Élève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique, Brevet de technicien ou de technicien supérieur.
 9 Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics.

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

CP
 L
 S M
 AN
 DN
 EFR
 N

DRA
 CRA
 AI

AFE
 EG FPT

Pour les personnes de passage (voir le cadre C, page 3 de l'imprimé n° 1).

Adresse de la résidence habituelle :
 Rue (ou lieudit) : n°
 Commune :
 Département :

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1954)

Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez, passez directement à la question 17.
Si vous ne travaillez plus, passez directement à la question 18.

12. PROFESSION PRINCIPALE: Indiquez la profession ou le métier que vous exercez actuellement (même si vous n'êtes encore qu'apprenti ou si vous travaillez en aidant un membre de votre famille dans sa profession). Une femme ne s'occupant que de son propre intérieur répondra « sans profession ».

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

TA	P
ST	RC
AE	
SE	FJ
DLT	CLT
QLT	(ILT)
MT	

Soyez précis ; Exemples : mécanicien réparateur d'automobiles, mécanicienne en confection, charpentier en fer, peintre en bâtiment, dessinateur-projeteur, ingénieur électricien, courtier en grains, viti-culteur, chauffeur de poids lourds, éleveur de porcs, coiffeur pour dames, sténodactylo, etc.

13 Travaillez-vous, sans être salarié, en aidant une autre personne dans sa profession (par exemple un membre de votre famille) ? oui non

14 Exercez-vous votre profession principale déclarée à la question 12 comme :

- Propriétaire-exploitant, fermier, métayer.
- Membre d'une profession libérale.
- Employeur ou travailleur indépendant : artisan, commerçant, industriel, etc. (travaillant à son compte, y compris gérants majoritaires des S.A.R.L. et personnes ne travaillant qu'à la commission).
- Travailleur à domicile pour le compte d'une (ou plusieurs) entreprise(s).
- Apprenti sous contrat.
- Salarié.

Employez-vous des salariés ? oui non

Ne comptez pas les gens de maison à votre service. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents.

- Combien ? 1 ou 2 3 à 5 6 ou plus

Répondez aux questions 15 a, 15 b ou 15 c ci-dessous :

15 a Si vous êtes ouvrier, précisez la qualification de votre emploi actuel :

- Manœuvre ou manœuvre spécialisé.
- Ouvrier spécialisé (OS1, OS2, ...).
- Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, ...).

15 b Si vous êtes agent de l'État, d'une collectivité locale ou d'un service public (E.D.F., S.N.C.F., etc.) ou militaire de carrière, précisez votre grade :

Exemples : commis principal, secrétaire administratif, chef de gare de 2^e classe, aide-opérateur mécanographie, etc.

15 c Si vous êtes dans un autre cas, précisez votre position hiérarchique :

Exemples : contremaître, chef d'atelier, directeur commercial, chef de culture, chef de rayon, etc.

16. ÉTABLISSEMENT (industriel ou autre), **EXPLOITATION AGRICOLE**, etc., que vous dirigez ou qui vous emploie :

a NOM (ou raison sociale) et adresse :

NOM :
Rue (ou lieudit) : n°
Commune :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
Département :

b Activité de cet établissement :

Soyez précis ; Exemples : commerce de vins en gros, épicerie de détail, fabrication de charpentes métalliques, filature de coton, transport routier de voyageurs, culture maraîchère, etc.

c Si vous ne travaillez pas à l'adresse même de l'établissement, indiquez celle de votre lieu de travail habituel :

Rue (ou lieudit) : n° Commune : Département :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Si, au cours de votre travail, vous êtes amené à vous déplacer (cas du personnel roulant de la S.N.C.F., des conducteurs d'autobus, etc.), indiquez l'endroit où vous vous rendez ordinairement pour prendre votre travail (gare, dépôt, etc.).
Si vous ne prenez pas toujours votre travail au même endroit (cas des voyageurs de commerce par exemple), répondez : « variable ».
Si vous travaillez à votre domicile, indiquez : « à domicile ».

17 Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez :

- a. Avez-vous déjà travaillé ? oui non
- b. Quel est votre métier ?
- c. Depuis combien de temps cherchez-vous du travail ?
 moins de 3 mois de 3 mois à moins de 6 mois de 6 mois à moins d'un an un an ou plus

18 Si vous ne travaillez plus :

(Vous êtes, par exemple, retraité des services publics, cadre en retraite, retraité vieux travailleur, ancien agriculteur, retiré des affaires, etc.)

Quelle a été votre profession principale ?

MOYEN(S) DE TRANSPORT UTILISÉ(S)

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962 qui exerce une activité professionnelle ou est en cours de scolarité)

19 Habituellement, utilisez-vous un moyen de transport pour vous rendre au lieu de votre travail ou de vos études ?

- NON (travail à domicile, trajet effectué entièrement à pied).
- OUI → Indiquez ce (ou ces) moyen(s) ; par exemple : train, métro, autobus, tramway, voiture, bicyclette, cyclomoteur, autocar de l'entreprise, etc. Si vous utilisez habituellement plusieurs moyens de transport successifs, indiquez-les dans l'ordre où vous les empruntez à partir de votre domicile :

1^{er} moyen de transport : 2^e moyen de transport : 3^e moyen de transport :

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

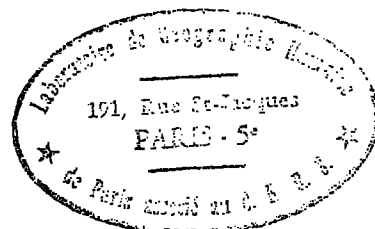
JCL/1g

DIRECTION GENERALE

00000

Paris, le 19 décembre 1969
n° 880 /RP 68

De : Direction de la Statistique Générale
Département "Population et Ménages"
Division "Démographie Générale"



A : Toutes Directions Régionales.

Corrections et additions à apporter au volume "Codes de la Bande de dépouillement
lourd" (document n° 701/RP 68 du 11/2/1969) et au programme de tableaux de l'exploita-
tion au 1/20°.

A/ En ce qui concerne le volume vert :

- 1) Quelques erreurs se sont glissées dans les pages relatives aux codes
CBUL, CM1, CM2, N, RAC, SS.
- 2) Certains codes ont été ajoutés aux enregistrements géographiques de la
bande depuis l'impression du volume.

Ces erreurs et ces nouveaux codes font l'objet du document n° 879/RP 68...
ci-joint.

B/ Les fiches descriptives concernant un certain nombre de tableaux de l'exploitation
au 1/20° sont erronées ou incomplètes. Il s'agit en particulier de celles relatives
aux tableaux n° 12, 52, 55, 277 à 280, 289, 290, 294 à 310, 313, 314, 316, 318 à
320, 322, 324, 325, 391, 392, 393.

De nouvelles fiches vous seront envoyées en remplacement.

D'autre part certains tableaux ont été ajoutés au programme d'exploitation
du 1/20° tel qu'il est défini dans le document n° 795/RP 68 (fascicule rose).

Les fiches descriptives des tableaux supplémentaires vous ont été transmises
ou le seront bientôt. Quant au fascicule rose, qui comporte également quelques er-
reurs, il fera l'objet d'un nouveau tirage.

C.N.R.S. 2^e circonscription

Équipe de géographie sociale et gérontologie

Le Chef de la Division Jacques 75005 Paris tél. (1) 45 34 31 65
Démographie Générale

G. CALOT

II/ FICHES DESCRIPTIVES DES CODES

1) Les codes sont classés d'après l'ordre alphabétique de leur indicatif (1).

2) Pour chaque code on a donné les renseignements fondamentaux; néanmoins il pourra être utile parfois de se reporter aux divers documents retraçant l'historique de l'exploitation :

- Instructions de collecte

- Instructions de chiffrement et de perforation

- Instructions de mise sur bande (traitement par l'ordinateur)(2) .

3) Dans le cas de certains codes comportant un nombre important de postes, il est fait référence à une "annexe". Cette annexe fera l'objet d'un document séparé.

(1) En fait, certains indicatifs comportent des chiffres, il s'agit d'un ordre "alphanumérique" : par convention on a donné priorité aux lettres sur les chiffres par exemple CSDF vient avant CS1.

(2) Le document correspondant sera diffusé ultérieurement.

Signification des postes

- . 000 : Sans objet (communes rurales et villes isolées)
- . 100 à 199 : Numéro à l'intérieur du département pour les agglomérations intradépartementales.
- . 200 à 257 : Agglomérations interdépartementales.

Observations :

Il s'agit du numéro à trois chiffres qui figure dans la cartothèque "Agglomération" .

Source de l'information :

Question n° 5 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Avant 1871
1	de 1871 à 1914
2	de 1915 à 1939
3	de 1940 à 1948
4	de 1949 à 1953
5	de 1954 à 1957
6	de 1958 à 1961
7	de 1962 à 1964
8	de 1965 à 1968
9	Immeuble en cours de construction, partiellement habité.

Source de l'information :

Question n° 5 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Avant 1871
2	de 1871 à 1948
3	1949 et après

Observations :

Le poste 3 correspond également aux immeubles en cours de construction, partiellement habités à l'époque du recensement.

Source de l'information

Question n° 5 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Avant 1871
2	de 1871 à 1914
3	de 1915 à 1943
4	de 1949 à 1953
5	de 1954 à 1961
6	1962 et après

Observations :

Le poste 6 correspond également aux immeubles en cours de construction partiellement habités à l'époque du recensement.

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CAED
0	Pêche	01
1	Agriculture, forêts	11
2	Industries extractives	21, 22
3	Bâtiment et travaux publics	31
4	Industries	41 à 59
6	Transports	61, 62
7	Commerces, banques, assurances	71 à 79
8	Services	81 à 83
9	Services publics, administrations, défense nationale	91 à 94

Observations :

* : Poste sans objet (personnes sans emploi)

Source de l'information

Question n° 15 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair	Correspondance avec CAED
01	Pêche, agriculture, forêts	01, 11
21	Industries extractives	21, 22
31	Bâtiment et travaux publics	31
41	Production et première transformation des métaux ; industries mécaniques et électriques	41 à 44
45	Réparations mécaniques et électriques	45
46	Verre, céramique, matériaux de construction, industries chimiques, pétrole et carburants	46 à 48
49	Autres industries	49 à 59
61	Transports	61, 62
70	Commerces de gros et de détail	71, 72, 74 à 76
78	Banques et assurances	78
80	Autres commerces	73, 77, 79
81	Services	81 à 83
91	Eau, gaz, électricité	91
92	Transmissions et radio	92
93	Administrations publiques, défense nationale	93, 94

Observations

Les personnes sans emploi sont chiffrées **

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair	Correspondance avec CAED
01	Pêche, agriculture, forêts	01, 11
21	Industries extractives	21, 22
31	Bâtiment et travaux publics	31
41	Production et première transformation des métaux	41
42	Industries mécaniques, articles métalliques divers, construction électriques	42 à 44
45	Réparations mécaniques et électriques	45
46	Verre, céramique, matériaux de construction	46
47	Industries chimiques, pétrole et carburants. Tabacs et allumettes.	47 à 49
51	Industries alimentaires et assimilées	51
52	Industries textiles et annexes	52
53	Habillage et travail des étoffes	53
54	Autres industries	54 à 59
61	Transports	61, 62
70	Commerces	71 à 76, 79
80	Intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie. Banques et assurances	77, 78, 81
82	Services domestiques	82
83	Services rendus aux particuliers	83
91	Eau, gaz électricité	91
92	Transmissions et radio	92
93	Administrations publiques, défense nationale	93, 94

Observations

Les personnes sans emploi sont chiffrées **

N° de Code	Désignation en clair
56	Industries du papier et du carton
57	Industries polygraphiques, pressé, édition
58	Autres industries
59	Industries mal désignées
61	Transports terrestres
62	Transports fluviaux, maritimes et aériens
71	Commerces agricoles et alimentaires (gros)
72	Commerces agricoles et alimentaires (détail)
73	Hôtellerie, débits de boissons
74	Autres commerces de gros
75	Autres commerces de détail
76	Commerces mal désignés
77	Intermédiaires du commerce et de l'industrie
78	Banques et assurances
79	Spéctacles sédentaires
81	Services rendus aux entreprises
82	Services domestiques
83	Services rendus aux particuliers
91	Eau, gaz, électricité
92	Transmissions et radio
93	Administrations publiques
94	Défense nationale

Observations : Les personnes sans emploi sont chiffrées **. Le poste 77 de CAED ne comprend plus (contrairement à 1962) l'activité 00 : l'activité des personnes travaillant hors métropole a été chiffrée avec un des postes des sections 01 à 99 du code AE.

Source de l'information

Question n° 16 du 'bulletin individuel'

Signification des postes

Code calculé à partir de AE. Pour la correspondance des postes, voir annexe.

N° de code	Désignation en clair
01	Pêche
11	Agriculture, forêts
21	Combustibles minéraux solides
22	Autres industries extractives
31	Bâtiment et travaux publics
41	Production et première transformation des métaux
42	Industries mécaniques
43	Articles métalliques divers
44	Constructions électriques
45	Réparations mécaniques et électriques
46	Verre, céramique, matériaux de construction
47	Pétrole et carburants
48	Industries chimiques
49	Tabacs et allumettes
51	Industries alimentaires et assimilées
52	Industries textiles et annexes
53	Habillement et travail des étoffes
54	Industries des cuirs et peaux
55	Industries du bois et de l'ameublement

Signification des postes

001, 002, ... : Numéro de la commune à l'intérieur du département

(voir le "Code officiel géographique 1969", sauf dans le cas de Paris).

Observations

! Pour Lyon et Marseille ce sont les arrondissements municipaux qui sont chiffrés.

. Pour Paris on a chiffré le quartier avec les numéros de code suivants :

011, 012, 013, 014 : 1er, 2ème, 3ème, 4ème quartier du 1er arrondissement.

021, 022, 023, 024, : 1er, 2ème, 3ème, 4ème quartier du 2ème arrondissement.

"

"

"

201, 202, 203, 204, : 1er, 2ème, 3ème, 4ème quartier du 20ème arrondissement.

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel
Fichier des entreprises et des établissements

Signification des postes

Code calculé à partir de SE
Voir annexe
*** : poste "sans objet" (personnes sans emploi)

Observations

SE étant un code à 3 chiffres, la composition des postes est parfois différente de celle du code BCND (calculé à partir de AE qui est un code à 4 chiffres).

ACTIVITE ECONOMIQUE
(BRANCHES DE LA COMPTABILITE NATIONALE) EN 115 POSTES

BCND

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Code calculé à partir de AE

Voir annexe.

*** : poste "sans objet" (personnes sans emploi)

Observations

Ce code BCND est identique à celui utilisé lors du recensement de 1962. Toutefois les activités économiques exercées hors de la métropole ont été codifiées comme si elles s'exerçaient en métropole et ne sont donc plus regroupées dans le poste 3700

AGE DU CHEF DE FAMILLE
AGE DU CHEF DE MENAGE EN 7 POSTES

A2F
A2M

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n°4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
15	15 ans à 24 ans
25	25 ans à 34 ans
35	35 ans à 44 ans
45	45 ans à 54 ans
55	55 ans à 64 ans
65	65 ans à 74 ans
75	75 ans et plus

Observations

- L'âge considéré est celui atteint au cours l'année 1968
- Tous les chefs de ménage ou de famille ont au moins 15 ans

PRESENCE D'UN ASCENSEUR EN 2 POSTES

ASC

Source de l'information :

Question n° 4 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	L'immeuble n'a pas d'ascenseur
1	L'immeuble a un ascenseur

ARRONDISSEMENT

AR

Signification des postes

1, 2, 3, ...

: Numéro de l'arrondissement dans le département:
voir le "Code Officiel Géographique - 1963"

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes.

N° de code	Désignation en clair
**	sans objet (nés après le 1er mars 1962)
00	0 à 4 ans
05	5 ans à 9 ans
85	QUINQUENNAL 85 ans à 89 ans
90	90 ans ou plus

OBSERVATIONS :

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1962 (celui des enfants nés en 1962 est 0).

Le poste 00 ne correspond pas à 5 générations complètes ; en effet la génération 1962 n'est représentée que par les enfants nés en janvier ou février 1962.

AGE DU CHEF DE FAMILLE
AGE DU CHEF DE MENAGE EN 17 POSTES (QUIN QUENNAL)

AQF
AQM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
question n°4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
15	15 ans à 19 ans
20	20 ans à 24 ans
.	.
.	Quinquennal
.	.
90	90 ans à 94 ans
95	95 ans et plus

Observations :

- L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1968
- Tous les chefs de ménage ou de famille ont au moins 15 ans

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec AD
00	0 à 4 ans	00 à 04
05	5 ans à 9 ans	05 à 09
	QUINQUENNAL	
90	90 ans à 94 ans	90 à 94
95	95 ans ou plus	95 à 99

OBSERVATIONS

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1968.

Le poste 00 ne correspond pas à 5 générations complètes ; en effet la génération 1968 n'est représentée que par les enfants nés en janvier ou février 1968.

NOMBRE ET SEXE DES ACTIFS NON AGRICOLES DU MENAGE RESTREINT
EN 7 POSTES

ANAMR

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Pas d'actif non agricole
1	1 actif non agricole, de sexe masculin
2	1 actif non agricole, de sexe féminin
3	2 actifs non agricoles (2 hommes)
4	2 actifs non agricoles (1 homme et 1 femme)
5	2 actifs non agricoles (2 femmes)
6	3 actifs non agricoles ou plus (quel que soit leur sexe)

Observations

- Actifs agricoles : agriculteurs exploitants (CSD = 00) ou salariés agricoles (CSD = 10)
- Les chômeurs sont comptés comme actifs ;
- Les domestiques et les salariés logés sont exclus du ménage restreint.

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (RPRM ≠ 00)
1	janvier ou février 1962
2	mars à décembre 1962
3	1963
4	1964
5	1965
6	1966
7	1967
8	janvier ou février 1968
9	Non déclarée

OBSERVATIONS

Ce code est applicable aux personnes qui le 1er janvier 1962 habitaient dans un pays d'outre mer ou à l'étranger et qui depuis sont venues (ou revenues) habiter en France métropolitaine. Pour celles qui ont effectué plusieurs séjours en France, c'est la date correspondant au début du séjour durant lequel s'est effectué le recensement qui a été retenue. Il n'a pas été tenu compte des absences du territoire métropolitain qui ont duré moins de trois mois.

Pour les enfants nés depuis le 1er janvier 1962 et ayant RPRM = 00, on a chiffré

- l'année d'installation de la mère pour ceux qui sont nés hors de France métropolitaine (RPM = 00)
- l'année de naissance pour ceux qui sont nés en France métropolitaine.

Source de l'information

Question n° 10 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (en cours d'études)
0	14 ans ou moins
1	15 ans
2	16 ans
3	17 ans
4	18 ans
5	19 ans
6	20 à 24 ans
7	25 à 29 ans
8	30 ans ou plus
9	Non déclaré

Observations :

Par âge de fin d'études on entend l'âge auquel l'individu a cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire ou universitaire.

Source de l'information

Question n° 10 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
**	Sans objet (en cours d'études)
09	9 ans ou moins
10 à 29	Age en années
30	30 ans ou plus
99	Non déclaré

Observations :

Par âge de fin d'études, on entend l'âge auquel l'individu a cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire ou universitaire.

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Hors famille
1	Famille principale
2	1ère famille secondaire
3	2ème famille secondaire

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir la "Classification internationale par type d'industrie de toutes les branches d'activité économique - Edition de 1958".

*** : Poste sans objet (personnes sans emploi).

Source de l'information

Page 2 de la famille de logement
Question n°4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair		
0	Pas d'enfant de 0 à 16 ans		
1	Un seul enfant de 0 à 16 ans	Ayant :	de 7 à 16 ans
2			de 3 à 6 ans
3			de 0 à 2 ans
4	Deux enfants de 0 à 16 ans	Dont le plus jeune a :	de 7 à 16 ans
5			de 3 à 6 ans
6			de 0 à 2 ans
7	Au moins trois enfants de 0 à 16 ans	Dont le plus jeune a :	de 7 à 16 ans
8			de 3 à 6 ans
9			de 0 à 2 ans

Observations

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1968

ACTIVITE ECONOMIQUE A 3 CHIFFRES
(NOMENCLATURES DE BRUXELLES)

AEBRUX

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir les Nomenclatures de Bruxelles

*** : Poste sans objet (personnes sans emploi).

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec MCAE
14	Caoutchouc et amiante , tabac et allumettes	37,38
15	Industries agricoles et alimentaires	39 à 46
16	Industries textiles	47, 48
17	Habillement et travail des étoffes	49
18	Cuirs et peaux	50 à 52
19	Industrie du bois et de l'aneublement	53
20	Industrie du papier et du carton	54
21	Industries polygraphiques, presse, édition	55
22	Industries diverses	56 à 61
23	Transports et transmissions	62 à 68
24	Commerces agricoles et alimentaires	69, 70
25	Commerces divers	71 à 81
26	Banques, assurances, administrations économiques et financières	82 à 85
27	Spectacles, radiodiffusion et télévision	86 à 88
28	Hygiène, services domestiques	89, 90
29	Professions libérales, culte, militaires, professions administratives diverses	91 à 99

Observations :

Le poste 00 de MCAE est inemployé; l'activité des personnes travaillant hors de la métropole a été chiffrée avec un des postes 01 à 99 de ce code.

Les personnes sans emploi ont été chiffrées **

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec MCAE
00	Pêche, agriculture, forêts	01 à 05
01	Eau, gaz, électricité, sources d'énergie de natures diverses	06 à 09
02	Pétrole et carburants	10
03	Combustibles minéraux solides	11
04	Autres industries extractives	12 à 15
05	Production des métaux	16 à 18
06	Première transformation des métaux, fonderie grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes	19,20
07	Mécanique générale, articles métalliques divers, précision, horlogerie et optique	22 à 24,29
08	Construction de machines, constructions navales, automobiles et cycles, construction aéronautique	21, 25 à 27
09	Construction électrique et électronique	28
10	Industrie du verre	30
11	Céramique et matériaux de construction	31,32
12	Bâtiment et travaux publics	33,34
13	Industries chimiques	35,36

Source de l'information

Question N° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir "Nomenclature des activités économiques - Edition 1959".

*** : sans objet (personnes sans emploi).

Observations

En principe, pour le chiffrage on a toujours utilisé le code à 4 chiffres. Toutefois on a seulement retenu les 3 premiers chiffres (le 4ème étant toujours 0) pour les sections suivantes : 01 - 03 - 04* - 86 et pour les groupes suivants : 631 - 683 - 930 - 931 - 936 -. De même la section 99 a été regroupée dans le poste unique 9900.

La section 00 "Activité exercée hors du territoire métropolitain" n'a pas été utilisée: l'activité des personnes travaillant hors de la métropole a été chiffrée avec un des postes des sections 01 à 99.

* Toutefois dans cette section on a conservé la rubrique 0412 (haras nationaux).

AGE DU CHEF DE FAMILLE
AGE DU CHEF DE MENAGE EN 85 POSTES (ANNUEL)

ADF
ADM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n°4 du bulletin individuel

Signification des postes

15, 16, ..., 98, 99 : 15ans, ..., 98 ans, 99 ans.

Observations

- L'âge est celui atteint au cours de l'année 1968
- Tous les chefs de ménage ou de famille ont au moins 15 ans

Sources de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Moins de 1 an (nés en janvier ou fév. 68)
01	1 an
02	2 ans
'	'
'	'
'	ANNUEL
'	'
98	98 ans
99	99 ans ou plus

OBSERVATIONS

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1968.

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair
0	Canton non entièrement rural
1	Canton entièrement rural

Observations :

Un canton est entièrement rural si toutes les communes de ce canton sont rurales.

AGE EN ANNEES REVOLUES
EN 20 POSTES (QUINQUENNAL)

AARD

Sources de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

n° de code	Désignation en clair	Correspondance avec AARD
00	0 à 4 ans	00 à 04
05	5 ans à 9 ans	05 à 09
	QUINQUENNAL	
90	90 ans à 94 ans	90 à 94
95	95 ans ou plus	95 à 98

OBSERVATIONS

L'âge considéré est l'âge en années révolues au 1er mars 1968.

AGE EN ANNEES REVOLUES
EN 99 POSTES (ANNUEL)

AARD

Sources de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	0 an
01	1 an
02	2 ans
'	'
'	'
'	ANNUEL
'	'
'	'
97	97 ans
98	98 ans ou plus

OBSERVATIONS

L'âge considéré est l'âge en années révolues au 1er mars 1968.

NOMBRE ET SEXE DES ACTIFS AGRICOLES DU MENAGE RESTREINT
EN 7 POSTES

AAMR

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Pas d'actif agricole
1	1 actif agricole, de sexe masculin
2	1 actif agricole, de sexe féminin
3	2 actifs agricoles (2 hommes)
4	2 actifs agricoles (1 homme et 1 femme)
5	2 actifs agricoles (2 femmes)
6	3 actifs agricoles ou plus (quel que soit leur sexe)

Observations

- Actifs agricoles : Agriculteurs exploitants (CSD = 00)
ou salariés agricoles (CSD = 10)
- les chômeurs sont comptés comme actifs.
- les domestiques et les salariés logés sont exclus du ménage restreint.

ANNEE D'ACHEVEMENT DE L'IMMEUBLE EN 22 POSTES

AAD

Source d'information :

- Question n° 5 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	N° de code	Désignation en clair
00	Avant 1949	59	1959
49	1949	60	1960
50	1950	61	1961
51	1951	62	1962
52	1952	63	1963
53	1953	64	1964
54	1954	65	1965
55	1955	66	1966
56	1956	67	1967
57	1957	68	1968
58	1958	69	Immeuble en cours de construction partiellement habité.

ACTIVITE ECONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE
EN 9 POSTES

CAE3M

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 16 du Bulletin individuel

Signification des postes

Voir le code CAE3

COMBUSTIBLE UTILISE POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL
DU LOGEMENT EN 15 POSTES

CBUL

Source de l'information

Question n° 9 de la feuille de logement

Question n° 10 du bordereau de maison

Signification des posts

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR		
10	Chauffage urbain		
21	Chauffage central collectif		Charbon
22			Mazout (fuel)
23			Gaz
24			Bois
31	Chauffage central individuel	Maison indivi- duelle (Un seul logement)	Charbon
32			Mazout (fuel)
33			Gaz
34			Bois
41		Immeuble collectif (Plus d'un logement)	Charbon
42			Mazout (fuel)
43			Gaz
44			Bois
50	Logement sans chauffage central		Maison individuelle
60			Immeuble collectif

COMBUSTIBLE UTILISE POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL
DE L'IMMEUBLE EN 6 POSTES

CEUM

Source de l'information

Question n° 10 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair
0	Sans objet (immeuble sans chauffage central)
1	Charbon
2	Mazout (fuel)
3	Gaz
4	Bois
5	Chauffage urbain

N.B. Le poste 0 correspond aux postes 4 et 6 du code CHM1 (chauffage central de l'immeuble en 6 postes)

Signification des postes :

01 à 05	:	Communes rurales		
10 à 29	:	Villes et agglomérations de moins de 5.000 habitants		
30 à 49	:	"	"	de 5.000 à moins de 10.000 h.
50 à 59	:	"	"	de 10.000 " 20.000 h.
60 à 69	:	"	"	de 20.000 " 50.000 h.
70 à 79	:	"	"	de 50.000 " 100.000 h.
80 à 84	:	"	"	de 100.000 " 200.000 h.
85 à 89	:	"	"	de 200.000 habitants et plus (sauf agglomération parisienne)

90	:	Ville de Paris	
91	:	Zone d'habitation collective	} de l'agglomération parisienne
92	:	Zone d'habitation mixte	
93	:	Couronne suburbaine	
94	:	Zone d'attraction	

Observations :

- Les agglomérations prises en compte sont les agglomérations "définition 1962"
- Les population considérés sont les populations avec doubles comptes en 1962
- Pour la signification de chaque poste à l'intérieur de chaque département, on se reportera au volume "villes et agglomérations urbaines - résultats du recensement de 1962".

CATEGORIE DE COMMUNE 1962
DE RESIDENCE ANTERIEURE

CC62RA

Source de l'information

Question n°7 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir le code CC62

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962.
Pour les enfants nés depuis cette date, c'est la résidence antérieure de
la mère qui a été chiffrée

PROFESSION EN 42 POSTES

CDPR1


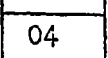
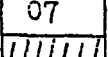
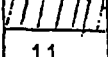
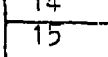
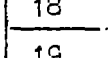
Il s'agit du code formé par les 2 premiers chiffres de PR1

Postes possibles :

- . ** (sans objet), 00, 01 à 17, 41, 42, 51 à 55, 61, 62
71, 72, 81 à 84, 90 à 97, 99.

Source de l'information : Feuille de logement - Bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	
	Logements ordinaires	
	avec cuisine (ou installation pour faire la cuisine dans le cas de petits logements de 1 ou 2 pièces)	
	avec murs et toiture en dur	
	dans immeuble ayant l'eau courante	
	avec eau courante	
	avec cabinets d'aisances	
	avec baignoire ou douche	
	01	après 1948
	02	de 1915 à 1948
	03	de 1871 à 1914
04	avant 1871	
	construits	
	sans baignoire, ni douche	
	après 1914	
05	de 1871 à 1914	
06	avant 1871	
	construits	
	sans cabinets d'aisances	
	après 1914	
08	de 1871 à 1914	
09	avant 1871	
	construits	
	sans eau courante	
	après 1914	
11	de 1871 à 1914	
12	avant 1871	
	construits	
	dans immeuble sans eau courante	
	après 1914	
14	de 1871 à 1914	
15	avant 1871	
	avec murs ou toiture en matériaux précaires	
	avec eau courante et cabinets d'aisances	
17	autres	
18	de 3 pièces et plus sans cuisine mais avec installation pour faire la cuisine	
19	sans cuisine, ni installation pour faire la cuisine	
22		

N° de code	
31	Pièces indépendantes louées, sous louées ou prêtées à des particuliers
41	Chambres neublées
50	Constructions provisoires à usage d'habitation
60	Habitations de fortune
//	Logements vacants
80	avec cuisine (ou installation pour faire la cuisine dans le cas de petits logements), murs et toiture en dur, eau courante et cabinets d'aisances
81	autres
//	Résidences secondaires et logements loués pour des séjours touristiques
90	avec cuisine (ou installation pour faire la cuisine dans le cas de petits logements), murs et toiture en dur, eau courante et cabinets d'aisances
91	autres

CHAUFFAGE CENTRAL DU LOGEMENT

CEL1

EN 3 POSTES

Source de l'Information

Question n° 9 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Chauffage central individuel
6	Chauffage central collectif
7	Pas de chauffage central

Source de l'information

Question n° 10 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair
1	Chauffage urbain
2	Chauffage collectif pour un groupe d'immeubles
3	Immeuble de 3 logements ou plus avec installation collective de chauffage propre à l'immeuble
4	Immeuble de 3 logements ou plus sans installation collective de chauffage
5	Immeuble de 1 ou 2 logements avec chauffage central
6	Immeuble de 1 ou 2 logements sans chauffage central

CHAUFFAGE CENTRAL DE L'IMMEUBLE EN 2 POSTES

CHM1C

Source de l'information

Question n° 10 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CHM1
0	Immeuble sans chauffage central	4 ou 6
1	Immeuble avec chauffage central	1 à 3, 5

Source de l'information

Page 1 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
1	Logement ordinaire
2	Pièce (s) indépendante (s) louée (s) sous-louée (s) ou prêtée (s) à des particuliers
3	Chambre (s) meublée (s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc...
4	Construction provisoire à usage d'habitation
5	Habitation de fortune
6	Logement vacant
7	Résidence secondaire ou logement loué pour des séjours touristiques
8	N° spécial affecté aux occupants des habitations mobiles
9	N° spécial affecté aux personnes ayant DCPD = 1, 2 ou 4

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

*** : Sans objet (à l'étranger)

001, ... : Numéro de commune à l'intérieur du département
(voir le code C)

Cas particuliers de Paris, Lyon et Marseille :

Département 13; 055 : Marseille, arrondissement inconnu

Département 69; 123 : Lyon, arrondissement inconnu

Département 75; 019 : Paris, 1er arrondissement, quartier inconnu

029 : " 2ème " " "

"

"

209 : Paris 20ème arrondissement, quartier inconnu

900 : Paris, arrondissement inconnu.

Observations :

Pour les personnes ayant IMA \neq 5 (lieu de travail non déclaré, variable, ...), c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

CATEGORIE DE LOGEMENT EN 4 POSTES

CL1:

Source de l'information

Page 1 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	Correspondance avec CL
1	Logement ordinaire	1
2	Autre résidence principale	2 à 5
6	Logement vacant	6
7	Résidence secondaire	7

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code indique où se trouve le lieu de travail (ou d'études), comparé au lieu de résidence :

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (IMA \neq 5)
1	Même commune (ou quartier de Paris, arrondissement de Lyon, de Marseille)
2	Autre commune de la même agglomération
3	Autre unité urbaine de même tranche
4	Unité urbaine de tranche inférieure
5	Unité urbaine de tranche supérieure
9	A l'étranger

Observations : Pour le calcul de CMA chaque commune rurale a été assimilée à une "unité urbaine de tranche 0"

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code donne le lieu de résidence au 1er Janvier 1962 (comparé à celui au 1er Mars 1968) :

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques et mariniors)
1	Même commune (ou ^{A Paris} de Paris de Paris, arrondissement de Lyon, de Marseille).
2	Autre commune de la même unité urbaine
3	Autre unité urbaine de même tranche
4	Unité urbaine de tranche inférieure
5	Unité urbaine de tranche supérieure
6	Hors France métropolitaine

Observations : Pour le calcul de CM1 chaque commune rurale a été assimilée à une "unité urbaine de tranche 0".

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code donne le lieu de résidence au 1er Janvier 1962 (comparé à celui au 1er Mars 1968) :

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (détenu, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques et marinières)
1	Même commune (ou ^{tranche} quartier de Paris, arrondissement de Lyon, de Marseille)
2	Autre commune de la même région, de même tranche
3	Autre commune de la même région, de tranche inférieure
4	Autre commune de la même région, de tranche supérieure
5	Autre commune d'une autre région, de même tranche
6	Autre commune d'une autre région, de tranche inférieure
7	Autre commune d'une autre région, de tranche supérieure
8	Hors France métropolitaine

Observations : Le code qui intervient dans le calcul de CM2 est la "tranche d'unité urbaine" (qui est par convention égale à "0" pour une commune rurale).

Source de l'information

Mode de recensement des individus

Signification des postes

Désignation en clair		N° de code
Population de ménages ordinaires (sauf personnes réintégrées,		00
Population comptée à part réintégrée dans un ménage ordinaire	Militaires	01
	Elèves internes	02
	Personnes en traitement dans les sanatoriums, etc	03
	Ouvriers des chantiers temporaires	04
Population comptée à part non réintégréable	Militaires	11
	Elèves internes	12
	Personnes en traitement dans les sanatoriums, etc	13
	Ouvriers des chantiers temporaires	14
	Personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques	15
	Détenus, mineurs en résidence surveillée	16

Désignation en clair		N° de code
Population des ménages collectifs	Infirmiers, etc, d'un établissement hospitalier	21
	Professeurs et surveillants, etc, d'un établissement d'enseignement	22
	Personnel de service d'un hôtel	23
	Membres d'une communauté religieuse	24
	Malades ou pensionnaires d'un établissement hospitalier	25
	Etudiant logés dans une cité universitaire ou un foyer	26
	Travailleurs logés dans un foyer	27
	Vieillards d'une maison de retraite ou d'un hospice	28
	Autres cas	29
Personnes occupant une habitation mobile (sauf mariniers)		31
Mariniers		32
Personnes recensées normalement mais n'ayant pu être réassociées à leur logement lors de la mise sur bande		40
Population comptée à part réintégréable mais non réintégrée dans un ménage ordinaire	Militaires	41
	Elèves internes	42
	Personnes en traitement dans les sanatoriums	43
	Ouvriers des chantiers temporaires	44

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

*** : Sans objet (hors de France métropolitaine)

001, ... : Numéro de commune à l'intérieur du département
(voir le code C)

Cas particuliers de Paris, Lyon, Marseille :

Département 13 ; 055 : Marseille, arrondissement non précisé

Département 69 ; 123 : Lyon, arrondissement non précisé

Département 75 ; 019 : Paris, 1er arrondissement

029 : Paris, 2ème arrondissement

"

"

209 : Paris, 20ème arrondissement

900 : Paris, arrondissement non précisé

Observations:

Par résidence antérieure on entend la résidence au 1er janvier 1962;
pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de
la mère qui a été chiffré.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 22 POSTES
(COMPTABILITE NATIONALE)

CSON

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance CSD et éventuellement STD
00	Agriculteurs exploitants	00
10	Salariés agricoles	10
21	Industriels, artisans, commerçants	21, 22, 26, 27
22	Professions indépendantes diverses	30, 32, 41 à 43, 72 80, 82 (STD=1 à 3)
23	Patrons pêcheurs	23
31	Cadres supérieurs de l'Etat et des collectivités locales	32 à 34 (STD = 8)
32	Autres cadres supérieurs	30 à 34 (STD=5,7,9)
41	Cadres moyens de l'Etat et des collectivités locales	41 à 44, 60, 80, 82 (STD=8)
42	Autres cadres moyens administratifs	41, 42, 44, 80, 82
43	Autres cadres moyens techniques	43, 60 (STD=4,5,7,9)
51	Employés de l'Etat et des collectivités locales	51, 53, 72 (STD=8)
52	Autres employés	51, 53, 72 (STD=4,5,7,9)
53	Clergé	81
61	Ouvriers qualifiés	61

N° de code	Désignation en clair	correspondance CSD et éventuellement STD
62	Ouvriers spécialisés, mineurs et apprentis, ouvriers	63,65,67
63	Manoeuvres, gens de maison, femmes de ménage	68, 70,71
64	Marins et pêcheurs	66
71	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	93
72	Retirés des affaires	94
73	Retraités du secteur public	95
74	Anciens salariés du secteur privé	96
75	Autres inactifs	91,92,97 à 99

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE
EN 22 POSTES (COMPTABILITE NATIONALE)

CSCNM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et du bulletin
individuel du chef de ménage

Signification des postes

Voir code CSCN

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CSD
1	Agriculteurs (anciens ou actifs, exploitants ou salariés)	00, 10, 93
2	Autres catégories	Autres

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
EN 2 POSTES

CSC04F

Source de l'information

Page 2 de la famille de logement
Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	Correspondance avec CSDF
1	Agriculteurs(anciens ou actifs, exploitants ou salariés)	00,10,93
2	Autres catégories	Autres

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Hors ménage ordinaire
1	Chef de ménage agricole (exploitant, salarié ou ancien agriculteur : CSDM = 00, 10 ou 93)
2	Chef de ménage non agricole

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CSD
1	Agriculteurs exploitants	00
2	Salariés agricoles	10
3	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	93
9	Autres catégories	Autres

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et du
bulletin individuel du chef de ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	correspondance avec CSDM
1	Agriculteurs exploitants	00
2	Salariés agricoles	10
3	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	93
9	Autres catégories	Autres

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel,

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Agriculteurs exploitants
0	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
10	Salariés agricoles
1	SALARIES AGRICOLES
<u>21</u>	Industriels
22	Artisans
23	Patrons pêcheurs
<u>26</u>	Gros commerçants
27	Petits commerçants
2	PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
30	Professions libérales
32	Professeurs, professions littéraires et scientifiques
33	Ingénieurs
34	Cadres administratifs supérieurs
3	PROFESSIONS LIBERALES ET CADRES SUPERIEURS
41	Instituteurs, professions intellectuelles diverses
42	Services médicaux et sociaux
43	Techniciens
44	Cadres administratifs moyens
4	CADRES MOYENS
51	Employés de bureau
53	Employés de commerce
5	EMPLOYES

N° de code	Désignation en clair
60	Contremaîtres
61	Ouvriers qualifiés
63	Ouvriers spécialisés
65	Mineurs
66	Marins et pêcheurs
67	Apprentis ouvriers
68	Manœuvres
6	OUVRIERS
70	Gens de maison
71	Femmes de ménage
72	Autres personnels de service
7	PERSONNELS DE SERVICE
80	Artistes
81	Clergé
82	Armée et police
8	AUTRES CATEGORIES
91	Etudiants et élèves de 17 ans ou plus
92	Militaires du contingent
93	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)
94	Retirés des affaires
95	Retraités du secteur public
96	Anciens salariés du secteur privé
97	Personnes non actives de moins de 17 ans
98	Autres personnes non actives de 17 à 64 ans
99	Autres personnes non actives de 65 ans ou plus
9	PERSONNES NON ACTIVES

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE
" " " " DU CHEF DE MENAGE EN 39 POSTES

CSDF
CSDM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Analyse du bulletin individuel (du chef de famille, du chef de ménage)

Signification des postes

Voir le code CSD

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CSD
1	Agriculteurs exploitants	00
2	Salariés agricoles	10
3	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	93
9	Autres catégories	Autres

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et du
bulletin individuel du chef de ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	correspondance avec CSDM
1	Agriculteurs exploitants	00
2	Salariés agricoles	10
3	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	93
9	Autres catégories	Autres

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel,

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Agriculteurs exploitants
0	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
10	Salariés agricoles
1	SALARIES AGRICOLES
21	Industriels
22	Artisans
23	Patrons pêcheurs
26	Gros commerçants
27	Petits commerçants
2	PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
30	Professions libérales
32	Professeurs, professions littéraires et scientifiques
33	Ingénieurs
34	Cadres administratifs supérieurs
3	PROFESSIONS LIBERALES ET CADRES SUPERIEURS
41	Instituteurs, professions intellectuelles diverses
42	Services médicaux et sociaux
43	Techniciens
44	Cadres administratifs moyens
4	CADRES MOYENS
51	Employés de bureau
53	Employés de commerce
5	EMPLOYES

N° de code	Désignation en clair
60	Contremaîtres
61	Ouvriers qualifiés
65	Ouvriers spécialisés
65	Minours
66	Marins et pêcheurs
67	Apprentis ouvriers
68	Manouvres
6	OUVRIERS
70	Gens de maison
71	Femmes de ménage
72	Autres personnels de service
7	PERSONNELS DE SERVICE
80	Artistes
81	Clergé
82	Armée et police
8	AUTRES CATEGORIES
91	Etudiants et élèves de 17 ans ou plus
92	Militaires du contingent
93	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)
94	Retirés des affaires
95	Retraités du secteur public
96	Anciens salariés du secteur privé
97	Personnes non actives de moins de 17 ans
98	Autres personnes non actives de 17 à 64 ans
99	Autres personnes non actives de 65 ans ou plus
9	PERSONNES NON ACTIVES

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CSD
00	Agriculteurs exploitants	00
10	Salariés agricoles	10
21	Industriels	21
22	Artisans	22
23	Patrons pêcheurs	23
26	Gros commerçants	26
27	Petits commerçants	27
30	Professions libérales	30
31	Cadres supérieurs	32 à 34
40	Cadres moyens	41 à 44
50	Employés	51 et 53
69	Ouvriers	60 à 68
89	Autres catégories de personnes actives	70 à 82
90	Personnes non actives	91 à 99

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec CSD
00	Agriculteurs exploitants	00
10	Salariés agricoles	10
24	Industriels, gros commerçants	21 et 26
29	Artisans, patrons pêcheurs, petits commerçants	22, 23, 27
30	Professions libérales	30
31	Cadres supérieurs	32 à 34
41	Instituteurs, professions intellectuelles diverses	41
42	Services médicaux et sociaux	42
45	Techniciens, cadres administratifs moyens	43, 44
50	Employés	51, 53
60	Contremaîtres	60
62	Ouvriers qualifiés, apprentis ouvriers	61, 67
64	Ouvriers spécialisés, manoeuvres	63, 68
69	Mineurs, marins et pêcheurs	65, 66
72	Personnels de service sauf femmes de ménage et gens de maison	72
73	Femmes de ménage, gens de maison	70, 71
80	Artistes	80

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec OSD
81	Clergé	81
82	Armée et police	82
90	Personnes non actives de 17 à 64 ans (sauf celles énumérées ci-après)	91, 92, 98
93	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	93
94	Retirés des affaires	94
95	Retraités du secteur public	95
96	Anciens salariés du secteur privé	96
97	Personnes non actives de moins de 17 ans	97
99	Autres personnes non actives de 65 ans et plus	99

Signification des postes

- ! 00 : N° spécial correspondant à une commune urbaine à cheval sur plusieurs cantons ou non affectée à un canton (cas de certaines communes du Rhône)
- ! 01 à 99 : N° du canton à l'intérieur du département : voir code officiel géographique 1968.

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

- ; ** : sans objet (à l'étranger)
- 00 à 99 : voir le code CT

Observations

Pour les personnes ayant IMA \neq 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

CANTON DE RESIDENCE ANTERIEURE

CTRA

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

- ! ** : Sans objet (hors France métropolitaine)
- ! 00 à 99 : voir le code CT

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

EXISTENCE ET NATURE DE LA CUISINE

CU

EN 5 POSTES

Source de l'information

Question n° 1 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
1	Cuisine de moins de 7 m ²
2	Cuisines de 7 à 12 m ²
3	Cuisine de plus de 12 m ²
5	Pas de cuisine mais installation pour faire la cuisine
6	Ni cuisine, ni installation pour faire la cuisine

Observations

L'installation pour faire la cuisine doit comprendre un évier permettant l'évacuation des eaux usées. Une salle commune avec des installations de cuisine (évier, fourneau, etc...) n'est pas considérée comme cuisine mais comme pièce d'habitation.

Signification des postes

Code du département	Département	N° de code de la R.P.	Code du département	Département	N° de code de la R.P.	Code du département	Département	N° de code de la R.P.
01	Ain	82	33	Gironde	72	65	Hautes-Pyrénées	73
02	Aisne	22	34	Hérault	91	66	Pyrénées-Orient.	91
03	Allier	83	35	Ille-et-Vilaine	53	67	Bas-Rhin	42
04	Basses-Alpes	93	36	Indre	24	68	Haut-Rhin	42
05	Hautes-Alpes	93	37	Indre-et-Loire	24	69	Rhône	82
06	Alpes-Maritimes	93	38	Isère	82	70	Haute-Saône	43
07	Ardèche	82	39	Jura	43	71	Saône-et-Loire	26
08	Ardennes	21	40	Landes	72	72	Sarthe	52
09	Ariège	73	41	Loir-et-Cher	24	73	Savoie	82
10	Aube	21	42	Loire	82	74	Haute-Savoie	82
11	Aude	91	43	Haute-Loire	83	75	Ville de Paris	11
12	Aveyron	73	44	Loire-Atlantique	52	76	Seine-Maritime	23
13	Bouches-du-Rhône	93	45	Loiret	24	77	Seine-et-Marne	11
14	Calvados	25	46	Lot	73	78	Yvelines	11
15	Cantal	83	47	Lot-et-Garonne	72	79	Deux-Sèvres	54
16	Charente	54	48	Lozère	91	80	Somme	22
17	Charente-maritime	54	49	Maine-et-Loire	52	81	Tarn	73
18	Cher	24	50	Manche	25	82	Tarn-et-Garonne	73
19	Corrèze	74	51	Marne	21	83	Var	93
20	Corse	94	52	Haute-Marne	21	84	Vaucluse	93
21	Côte-d'Or	26	53	Mayenne	52	85	Vendée	52
22	Côtes-du-Nord	53	54	Meurthe-et-Moselle	41	86	Vienne	54
23	Creuse	74	55	Meuse	41	87	Haute-Vienne	74
24	Dordogne	72	56	Morbihan	53	88	Vosges	41
25	Doubs	43	57	Moselle	41	89	Yonne	26
26	Drôme	82	58	Nièvre	26	90	Terr. de Belfort	43
27	Eure	23	59	Nord	31	91	Essonne	11
28	Eure-et-Loir	24	60	Oise	22	92	Haute-Scine	11
29	Finistère	53	61	Orne	25	93	Seine-St-Denis	11
30	Gard	91	62	Pas-de-Calais	31	94	Val de Marne	11
31	Haute-Garonne	73	63	Puy-de-dôme	83	95	Val d'Oise	11
32	Gers	73	64	Basses-Pyrénées	72			

Source de l'information

Mode de recensement des individus

Signification des postes

Ce code est constitué par le 1er chiffre de CFD

N° de code	Désignation en clair
0	Population des ménages ordinaires
1	Population comptée à part non réinté- grable
2	Population des ménages collectifs
3	Population des habitations mobiles
4	Personnes non réassociées à leur logement

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE
EN 10 POSTES

DCSD
DCSDF
DCSDM

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Agriculteurs exploitants
1	Salariés agricoles
2	Patrons de l'industrie et du commerce
3	Professions libérales et cadres supérieurs
4	Cadres moyens
5	Employés
6	Ouvriers
7	Personnels de service
8	Artistes, clergé, armée, police
9	Personnes non actives

Observations :

Il s'agit du premier chiffre (dizaine) de CSD, CSDF, CSJM

Source de l'information

Question n° 11 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	
	Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement professionnel ou technique
0	Sans objet (études non terminées)	
1	Néant ou C.E.P.	Néant
2		Niveau C.A.P.
3	Niveau B.E.P.C.	Néant ou niveau C.A.P.
4	Niveau baccalauréat	Quelconque
	Niveau inférieur au baccalauréat	Niveau brevet
5	Niveau supérieur au baccalauréat	Quelconque

Observations :

- Seul le diplôme de niveau le plus élevé a été retenu pour chaque type d'enseignement.

- "Néant" signifie : aucun diplôme déclaré

Source de l'information

Question n° 11 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	
	Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement professionnel ou technique
00	Sans objet (études non terminées)	
10	Néant	
11	C.E.P.	Néant
20	Néant ou C.E.P.	Examen de fin d'apprentissage artisanal
21		Certificat de fin de stage de la FPA
22		C.A.P.
23		Autre diplôme de niveau C.A.P.
30		Niveau B.E.P.C.
31		Niveau C.A.P.
40	Niveau baccalauréat	Néant
41		Niveau C.A.P.
42		Brevet professionnel
43	Néant ou niveau inférieur au baccalauréat	B.E.C., B.E.I.
44		B.T., B.T.S., Brevet d'E.N.P.
45	Niveau baccalauréat	Niveau supérieur au C.A.P.
50	Niveau supérieur au baccalauréat	quelconque

B.E.C. : Brevet d'enseignement commercial
 B.E.I. : Brevet d'enseignement industriel

B.T. : Brevet de technicien
B.T.S. : Brevet de technicien supérieur
C.E.P. : Certificat d'études primaires

Observations :

- Seul le diplôme de niveau le plus élevé a été retenu pour chaque type d'enseignement
- "Néant" signifie : aucun diplôme déclaré.

INDICATEUR DE DECOUPAGE DE LA
COMMUNE EN ILOTS ET QUARTIERS
EN 3 POSTES

DIQ

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	
0	Commune non découpée en îlots	
1	Commune découpée en îlots	1 seul quartier
2		plusieurs quartiers

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

La signification est différente suivant qu'on a RPLT = 00 ou non :

- RPLT ≠ 00 (Lieu de travail en France métropolitaine)
 - . 01 à 95 : n° de code du département (voir code D)
- RPLT = 00 : (Lieu de travail à l'étranger)
 - . 01 : Belgique
 - . 02 : Luxembourg
 - . 03 : Allemagne
 - . 04 : Suisse
 - . 05 : Italie
 - . 06 : Principauté de Monaco
 - . 07 : Espagne ou Andorre

Observations : Pour les personnes ayant IMA ≠ 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

Source de l'information

Question n° 19 du bulletin individuel

Signification des postes

N° DE code	Désignation en clair
*	Sans objet (IMA \neq 5)
0	Néant
1	Train
2	Métro
3	Autre moyen de transport public (autobus,...)
4	Véhicule spécial (autocar de l'entreprise, de ramassage scolaire)
5	Deux-roues à moteur
6	Bicyclette
7	Voiture particulière
9	Pas de réponse

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
01 à 95	Département de France métropolitaine (voir code D)
96	D.O.M. ; T.O.M.
97	Algérie
98	Autres pays
99	Hors métropole sans autre précision

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
01 à 95	Département de France Métropolitaine (voir code D)
96	D.O.M. ; T.O.M.
97	Algérie
98	Autres pays
99	Hors métropole sans autre précision

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

Source de l'information

Question n° 17c du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	
*	Sans objet (non chômeur)	
0	Chômeur n'ayant jamais travaillé	
1	Chômeur ayant déjà travaillé cherchant du travail depuis :	moins de 3 mois
2		3 mois à moins de 6 mois
3		6 mois à moins d'un an
4		plus d'un an
8		on ne sait pas
9		Chômeur dont on ne sait pas s'il a déjà travaillé ou non

Observations

Les retraités ayant déclaré chercher du travail ont été considérés comme chômeurs.

Source de l'information

Question n° 8 du bordereau de Païson

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair
0	Immeuble non raccordé au réseau de distribution
1	Immeuble raccordé au réseau de distribution

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
**	Sans objet (personnes nées en France métropolitaine)
00,, 67	1900, ..., 1967
68	1968 (janvier ou février)
69	Année non déclarée
70	1870 ou avant
71, ..., 99	1871,, 1899

Source de l'information

Question n°4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° du code	Désignation en clair
*	Sans objet (personnes nées en France métropolitaine)
X	Année non déclarée
0	1920 ou avant
1	1921 à 1925
2	1926 à 1930
3	1931 à 1935
4	1936 à 1945
5	1946 à 1950
6	1951 à 1955
7	1956 à 1960
8	1961 à 1965
9	1966 à 1968

Source de l'information

Question n° 11a du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Sans objet (études non terminées)
1	Certificat d'études primaires (C.E.P.)
2	Brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.); brevet élémentaire (B.E.) ou brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.)
3	Baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème partie), y compris les séries techniques; brevet supérieur
4	Diplôme de niveau supérieur ou baccalauréat complet
9	Aucun diplôme déclaré

Observations

Dans le cas de déclaration multiple, c'est le diplôme de niveau
le plus élevé qui a été retenu.

DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT GENERAL DU CHEF DE FAMILLE
EN 5 POSTES

EGF

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 11 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir le code EG

EVACUATION DES CABINETS D'AISANCES EN 4 POSTES

EGM1

Sources de l'information

Question n° 9a du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Raccordement direct à l'égout (sans passer par une fosse septique)
2	Fosse septique
3	Fosse fixe
4	Autres cas

Source de l'information

Question n° 9b du bordereau de maison.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Raccordement direct à l'égout
2	Autres cas (caniveau, fossé, puisard, etc.).

Ce code indique jusqu'à quel niveau a été chiffré le lieu de travail (ou d'études) dans la commune de résidence

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Niveau commune seulement
1	Niveau quartier
2	Niveau îlot (commune comportant plusieurs quartiers)
3	Niveau îlot (commune ne comportant qu'un seul quartier)

Observations

Ce code doit sa raison d'être au fait qu'il n'a pas été possible de chiffrer systématiquement le quartier et l'îlot de travail (ou d'études) pour toutes les communes où il avait été procédé à un découpage en îlots en vue du recensement (communes ayant DIQ \neq 0).

NOMBRE D'ETAGES DE L'IMMEUBLE EN 10 POSTES

ET

Source de l'information

Question n° 3-a du bordereau de maison

Signification des postes :

N° de Code	Désignation en clair
0 à 8	0 à 8 étages
9	9 étages ou plus

Observations 1) Il s'agit du nombre d'étages au dessus du rez-de-chaussée.
 2) Sont compris les étages mansardés habitables. Le rez-de-chaussée surélevé est assimilé à un rez-de-chaussée ordinaire, mais l'entresol compte pour un étage.

NOMBRE D'ETAGES DE L'IMMEUBLE EN 7 POSTES

ET1

Source de l'information

Question n° 3 a du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0 à 5	0 à 5 étages
6	6 étages ou plus

Observations : 1) Il s'agit du nombre d'étages au dessus du rez-de-chaussée.

2) Sont compris les étages mansardés habitables. Le rez-de-chaussée surélevé est assimilé à un rez-de-chaussée ordinaire, mais l'entresol compte pour un étage.

ECHELONS (DE NIVEAU INFÉRIEUR AU DÉPARTEMENT)

E0
E1
E2
E3
E4
E5
E6

Niveau	Zones géographiques (échelons) identifiées à ce niveau
E 0	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des communes rurales de chaque département - Ensemble des communes urbaines de chaque département (sauf celles appartenant à l'agglomération de Paris) - Chaque partie intradépartementale des zones cardinales de l'agglomération de Paris.
E 1	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque unité urbaine de 50.000 habitants ou plus (1) - Ensemble des unités urbaines de moins de 50.000 habitants de chaque département - Chaque secteur de l'agglomération de Paris.
E 2	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des communes rurales de chaque arrondissement - Chaque unité urbaine de 10.000 à moins de 50.000 habitants (1) - Ensemble des unités urbaines de moins de 5.000 hab. de chaque département - Ensemble des unités urbaines de 5.000 à moins de 10.000 hab. de chaque département - Ville de Lyon, ville de Marseille
E 3	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque commune de 10.000 habitants ou plus - Chaque arrondissement de Lyon et Marseille - Chaque quartier de Paris - Chaque commune de moins de 10.000 habitants de l'agglomération de Paris.
E 4	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des communes rurales de chaque canton - Chaque unité urbaine de moins de 10.000 habitants (1) - Chaque commune de moins de 10.000 habitants des agglomérations de 10.000 habitants ou plus
E 5	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque commune rurale - Chaque commune de moins de 10.000 habitants des agglomérations de moins de 10.000 habitants - Chaque quartier des communes découpées en flots et quartiers.
E 6	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque flot des communes découpées en flots.

(1) Dans le cas d'une unité urbaine interdépartementale, ce sont les diverses fractions intradépartementales qui sont identifiées.

Numérotation des échelons

A l'intérieur de chaque département un échelon E 0 est identifié par un numéro à 1 chiffre.

A l'intérieur de l'échelon correspondant de niveau immédiatement supérieur chaque échelon de niveau E1 à E 6 est identifié par un numéro à 3 chiffres (ce qui fait qu'un échelon de niveau E 5 est identifié, à l'intérieur du département, par un numéro à $(1 + 5 \times 5) = 16$ chiffres) :

- si cet échelon est une commune (au sens du recensement) ce numéro à 3 chiffres n'est autre que le numéro de commune C (1)
- si c'est une unité urbaine, c'est le numéro à 3 chiffres U.U. ;
- si c'est l'ensemble des communes rurales d'un canton, c'est le numéro de canton CT précédé de 0 (zéro) ;
- si c'est l'ensemble des communes rurales d'un arrondissement, c'est le numéro d'arrondissement AR précédé de 2 zéros ;
- si c'est un ensemble d'unités urbaines, c'est le plus petit numéro de tranche (T) suivi de 2 zéros ;
- si c'est un secteur de l'agglomération de Paris, c'est un numéro particulier dont le premier chiffre, joint au numéro de E 0, définit la zone et dont les deux derniers chiffres définissent le secteur dans la zone ;
- si c'est un quartier, c'est le numéro de quartier QU précédé de 0 (zéro) ;
- si c'est un îlot, c'est le numéro d'îlot IL.

Observations :

- Un numéro à 3 chiffres composé d'astérisques (*) correspond à une zone géographique non identifiée au niveau correspondant (sans intérêt ou déjà identifiée à un autre niveau).

- Pour plus de détail en ce qui concerne les échelons autres que quartiers et îlots consulter le dictionnaire des échelons produit par le Département de l'Informatique.

(1) Pour Lyon, ce numéro est 750 ; pour Marseille, 700.

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel
Fichier des entreprises et des établissements

signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Poste spécial correspondant à une personne sans emploi.
1	Entreprise individuelle
2	Société anonyme ou société en commandite par actions
3	Société coopérative
5	Autre forme sociétaire
6	Administration, établissement public ou association
7	Autre forme juridique
9	Impossible à déterminer ou sans objet

DIPLÔMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNIQUE
EN 8 POSTES

FPT

Source de l'information

Question n° 11 b du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Sans objet (études non terminées)
1	Examen de fin d'apprentissage artisanal
2	Certificat de fin de stage de la F.P.A.
3	Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)
4	Brevet professionnel (B.P.); brevet de maîtrise
5	Brevet d'enseignement commercial (B.E.C.), industriel (B.E.I.); social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.), etc...
6	Elève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique, brevet de technicien ou de technicien supérieur
8	Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics
9	Aucun diplôme déclaré

Observations

Dans le cas de déclarations multiples, c'est le diplôme de niveau le plus élevé qui a été retenu.

DIPLOMES DE FORMATION TECHNIQUE
OU D'ENSEIGNEMENT GENERAL
EN 12 POSTES

FPTG

Source de l'information

Question n° 11 du bulletin individuel

Signification des postes

- 00 : Sans objet (études non terminées)
- 10,20,30,40,
50,60, 80 : 1er chiffre = FPT (voir ce code)
- 91,92,93,94,99 : 1er chiffre = FPT (aucun diplôme de
formation technique déclaré) et
2ème chiffre =EG (voir ce code)

Signification des postes

N° de code	Designation en clair
0	Commune non desservie en gaz
1	Commune desservie en gaz

Observations :

Dans les communes desservies en gaz, sont comprises les communes :

- dont seulement une partie des immeubles sont raccordés à un réseau de gaz (même s'il ne s'agit que de l'extension du réseau d'une commune voisine).

- dont les abonnés sont desservis par un réseau alimenté à l'aide d'une citerne de gaz propane

- que la terminologie G.D.F. classe comme "permission de voirie".

ALIMENTATION EN GAZ DU LOGEMENT
EN 4 POSTES

GL

Source de l'information

Question n°6 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
1	Raccordement à un réseau public
2	de distribution avec utilisation simultanée de gaz en bouteille
3	Utilisation de gaz en bouteille seulement
4	Ni raccordement à un réseau public, ni utilisation de gaz en bouteille

Source de l'information

Question n° 7 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Immeuble non raccordé à un réseau de distribution
1	Immeuble raccordé à un réseau de distribution

NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT EN 9 POSTES
(CULSINE NON COMPRISE)

H

Source de l'information

Question n° 3 de la feuille de logement.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1 à 8	1 à 8 pièces d'habitation
9	9 pièces ou plus

Observations

Sont comprises les pièces telles que :

- chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, studio, salle de séjour, etc..., quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables.

Sont exclues les pièces telles que :

- cuisine, entrée, couloir, salle de bains, penderie, alcôve, W.C., buanderie, office, etc..., les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à d'autres personnes et les pièces à usage exclusivement professionnel.

NOMBRE DE PIECES D'HABITATION DU LOGEMENT
EN 9 POSTES

HC

Source de l'information

Questions n° 1 et 3 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
1 à 8	1 à 8 pièces
9	9 pièces ou plus

Observations

Une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce

NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT
EN 6 POSTES

HC1

Source de l'information

Questions n°s 1 et 3 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code		Correspondance avec HC
1 à 5	1 à 5 pièces	HC1 = HC
6	6 pièces ou plus	6 à 9

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code indique la position de l'anniversaire dans l'année :

N° de code	Désignation en clair
1	Janvier ou février
2	1, 2, 3 ou 4 octobre
3	Autres cas

Signification des postes

- !; 000 : Numéro spécial affecté aux personnes ayant CPD = 32
(Mariniers) ou DCPD = 4
- ! 001,.... : Numéro de l'îlot dans le quartier (ou numéro du district
dans les communes non découpées en îlots).

Source de l'information

Question n°16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel.

Signification des postes

- . *** : Sans objet (lieu de lieu de travail non
chiffre dans la commune considérée)
- . 000 : Impossible à déterminer
- . 001 à 999 : N° d'lieu dans le quartier

Observations

Pour les personnes ayant IMA ≠ 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

Source de l'information

Question n° 16a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code donne les indications suivantes sur le lieu de travail (ou d'études) :

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet
1	Non déclaré
2	En mer
3	Variable
4	A domicile
5	Précisé

Observations : Le poste 0 correspond à toutes les personnes autres que "les membres des ménages ordinaires (sauf personnes réintégrées) ou des ménages collectifs, ayant un emploi ou étant en cours de scolarité (sauf enfants nés après le 1.1.62)".

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
000	Numéro spécial affecté aux personnes non réassociées à leur logement
001 à 899	Numéro de l'immeuble dans le district (ou l'îlot)
900	Numéro spécial affecté aux occupants des habitations mobiles (sauf mariniens)
910	Numéro spécial affecté aux mariniens
950	Numéro spécial affecté aux membres des ménages collectifs
999	Numéro spécial affecté à la population comptée à part non réintégréable

Source de l'information

Question n°5 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Français de naissance
2	Français par acquisition
3	Etranger

Observations :

Parmi les étrangers, n'ont pas été recensés :

- les étrangers, membres du corps diplomatique ;
- le personnel étranger des ambassades logeant dans un immeuble qui bénéficie du statut d'exterritorialité ;
- les militaires d'une armée étrangère vivant en caserne ou en camp ;
- les étrangers de passage en France au moment du recensement ;
- les travailleurs étrangers frontaliers qui viennent quotidiennement en France pour travailler et qui, le soir, retournent dans leur pays.

En revanche, ont été recensés :

- les militaires ou fonctionnaires étrangers logeant en ville ;
- les étrangers qui étudient ou travaillent en France (ainsi, naturellement, que leur famille, si elle est avec eux), à l'exception de ceux énumérés ci-dessus et des travailleurs saisonniers.
- tout étranger qui occupe en France un logement à titre de résidence principale.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 5 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir le code IN

INDICE DE PEUPEMENT DU LOGEMENT
EN 5 POSTES

IP

Source de l'information

Comparaison du code HC avec le code NOCM

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	Correspondance
1	Sous-peuplement accentué	HC \gg NOCM + 2
2	Sous-peuplement modéré	HC = NOCM + 1
3	Peuplement normal	HC = NOCM
4	Surpeuplement modéré	HC = NOCM - 1
5	Surpeuplement accentué	HC \ll NOCM - 2

INSTALLATION SANITAIRE DU LOGEMENT
EN 2 POSTES

IS

Source de l'information

Question n° 7 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Ni baignoire, ni douche
1	Baignoire ou douche (installée avec eau courante et évacuation des eaux usées)

AGE EN ANNES REVOLUES (ANNUEL)	JAARD
AGE (ANNUEL)	JAD
CATEGORIE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	JCAED
DEPARTEMENT	JD
DEPARTEMENT DE NAISSANCE	JDN
DEPARTEMENT DE RESIDENCE ANTERIEURE	JDRA

Ces super-codes ont été constitués de la façon suivante :

JAARD	=	AAARD précédé de AAARQ
JAD	=	AD précédé de AQ
JCAED	=	CAED précédé de CAEJ
JD	=	D précédé de RP
JDN	=	DN précédé de RPN
JDRA	=	DRA précédé de RPRA

Leur seul intérêt est de permettre les regroupements, par récapitulation sur le 1er code.

Observations :

JD, JDN et JDRA ont pour effet de classer les départements par région.

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (hors famille : AF = 0)
1	Chef de famille
2	Conjoint (légitime ou non)
4	Enfant

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels.

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Sans objet
1	Chef de ménage
2	Conjoint légitime
3	Conjoint illégitime
4	Enfant (du chef de ménage ou de son conjoint)
5	Ascendant
6	Autre parent
7	Ami
8	Pensionnaire, sous-locataire
9	Domestique ou salarié logé

Observations :

- Poste "sans objet" : Personnes ayant DCPD = 1, 2 ou 4
- Poste 4 : fils, fille, petit-fils, petite-fille, gendre, belle-fille, bru, beau-fils, enfant adopté, enfant en tutelle.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1.	Chef de ménage
4	Descendant du chef de ménage ou de son conjoint
5	Ascendant du chef de ménage ou de son conjoint
6	Autre parent du chef de ménage ou de son conjoint
7	Ami
8	Pensionnaire, sous-locataire
9	Domestique, salarié logé

LOCALISATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE
EN 3 POSTES

LØC

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Signification en clair
*	Sans objet (personnes sans emploi)
1	Activités produisant des biens ou services destinés principalement à la satisfaction des besoins nationaux ou internationaux, dont la localisation est fixée soit par la nature même de la production (agriculture par exemple), soit par l'origine et la nature des produits intermédiaires consommés (sidérurgie); sont classés également dans le groupe 1 les services centraux des administrations et des grands services publics.
2	Activités produisant des biens ou services destinés principalement à la satisfaction des besoins nationaux ou internationaux, dont la localisation n'est pas fixée de façon impérative par la nature de la production ou des produits intermédiaires consommés.
3	Activités produisant des biens ou services destinés surtout à la satisfaction des besoins locaux ou régionaux; la localisation de ces activités est étroitement liée au développement du marché local ou régional composé principalement des ménages régionaux et des établissements locaux.

Pour la composition détaillée des postes : voir annexe.

Signification des postes

- . 00 : Numéro spécial affecté aux personnes non réassociées à leur logement

- . 01 à 99 : Numéro du logement dans l'immeuble (si IMM = 001 à 899) ou numéro de l'habitation mobile, du bateau, du ménage collectif, de l'établissement de population comptée à part (suivant que IMM = 900, 910, 950, 999).

Source de l'information

Question n° 3 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Célibataire
2	Marié
3	Veuf
4	Divorcé

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code est constitué par les 2 premiers chiffres de AE :

<u>N° de code</u>	<u>Désignation en clair</u>
**	Poste "sans objet" (personnes sans emploi)
01	Pêche
02	Forêts
03	Culture
04	Production animale
05	Activités annexes de l'agriculture
06	Electricité
07	Gaz
08	Eau, chauffage urbain, etc.
09	Sources d'énergie de natures diverses
10	Pétrole et carburants
11	Combustibles minéraux solides
12	Extraction de minerai de fer
13	Extraction de minerais métalliques autres que de fer
14	Extraction de matériaux de construction et d'autres produits de carrière
15	Extraction et préparation de minéraux divers
16	Sidérurgie
17	Production des métaux non ferreux
18	Métallurgie générale
19	Première transformation des métaux
20	Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes
21	Construction de machines et de matériel mécanique pour l'agriculture, l'industrie, les transports ferroviaires
22	Mécanique générale
23 et 24	Articles métalliques divers
25	Constructions navales

<u>N° de code</u>	<u>Désignation en clair</u>
26	Automobiles et cycles
27	Construction aéronautique
28	Construction électrique et électronique
29	Précision, horlogerie et optique
30	Industrie du verre
31	Industrie céramique
32	Matériaux de construction
33 et 34	Bâtiment et travaux publics
35 et 36	Industries chimiques
37	Caoutchouc et amiante
38	Tabac et allumettes
39	Industrie des corps gras
40	Travail des grains et farines
41	Boulangerie, pâtisserie
42	Sucrierie, distillerie, fabrication de boissons
43	Industries du lait
44	Conserverie
45	Industries alimentaires diverses
46	Industrie du froid
47	Industrie textile
48	Industries annexes des textiles
49	Habillement et travail des étoffes
50	Pelleteries et fourrures
51	Industrie du cuir
52	Chaussures et articles chaussants
53	Industrie du bois et de l'ameublement
54	Industrie du papier et du carton
55	Industries polygraphiques, presse, édition
56	Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie

<u>N° de code</u>	<u>Désignation en clair</u>
57	Jeux, jouets et articles de sport et de puériculture
58	Instruments de musique
59	Brosserie, tabletterie et articles de bureau
60	Industries diverses et mal désignées
61	Transformation des matières plastiques
62	Entreprises de transports publics routiers
63	Transports ferroviaires et assimilés.- Transports urbains et suburbains
64	Transports de navigation intérieure.
65	Transports maritimes
66	Transports aériens
67	Auxiliaires des transports
68	Transmissions
69 et 70	Commerces agricoles et alimentaires
71	Commerces multiples et commerces S.A.I.
72	Commerces et spectacles non sédentaires
73 et 74	Commerce de matières premières, matériaux, combustibles quincaillerie, machines, véhicules.
75	Commerce des textiles, de l'habillement et des cuirs
76	Commerces divers
77	Hôtellerie
78	Débits de boissons, de tabac
79	Industries et commerces de récupération
80 et 81	Intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie
82	Cession et gestion de biens et de droits industriels et commerciaux
83	Etablissements financiers, banques, bourses de valeurs.

<u>N° de code</u>	<u>Désignation en clair</u>
84	Assurances
85	Administration économique et financière
86	Radiodiffusion et télévision
87	Production cinématographique
88	Spectacles
89	Hygiène
90	Services domestiques
91	Santé
92	Administration générale
93	Justice, auxiliaires de la justice, police, contentieux
94	Cultes
95	Enseignement
96	Education physique et sports
97	Lettres, sciences, arts, professions libérales diverses
98	Administration économique et sociale
99	Armées

Observations :

Le poste 00 de la nomenclature n'a pas été utilisé : les activités exercées hors de la métropole ont été chiffrées comme si elles s'exerçaient en métropole.

ACTIVITE ECONOMIQUE (BRANCHES DE LA COMPTABILITE)
NATIONALE) EN 37 POSTES

MCECND

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code est constitué par les deux premiers chiffres de ECND :

<u>N° de code</u>	<u>Désignation en clair</u>
**	Poste "sans objet" (personnes sans emploi)
01	Agriculture
02	Industries agricoles
03	Combustibles minéraux solides
04	Gaz
05	Electricité, eau et divers
06	Pétrole, gaz naturel et carburant
07	Matériaux de construction
08	Verre
09	Minerais de fer et industrie sidérurgique
10	Minerais et métaux non ferreux
11	Première transformation des métaux
12	Industries mécaniques
13	Industries électriques et électroniques
14	Automobile
15	Construction navale, aéronautique et armement
16	Industries chimiques
17	Industries textiles
18	Habillement
19	Industries du cuir
20	Industries du bois
21	Papiers et cartons
22	Presse et édition
23	Industries diverses
24	Bâtiment et travaux publics

<u>N° de code</u>	<u>Désignation en clair</u>
25	Transports :
26	Télécommunications
27	Service du logement
28	Autres services
29	Commerces
30	Banques et assurances
31	Services de l'Etat sauf armée
32	Armée
33	Collectivités locales et organismes semi-publics
34	Sécurité sociale
35	Administrations et enseignement privés Administrations étrangères et internationales
36	Ménages
37	Hors économie

Observations

Les activités économiques exercées hors de la métropole ont été chiffrées comme si elles s'exerçaient en métropole et ne sont donc pas regroupées dans le poste 37.

ACTIVITE ECONOMIQUE (N A.E.) A 3 CHIFFRES

MCDAE

2

Source de l'information

Question n°16 du bulletin individuel

Signification des postes

Il s'agit du code formé par les 3 premiers chiffres de AE.

ACTIVITE ECONOMIQUE (BRANCHES DE LA COMPTABILITE NATIONALE)
A 3 CHIFFRES (73 POSTES)

MCBECND

Source de l'information

Question N° 16 du bulletin individuel

Signification des postes

Il s'agit du code formé par les 3 premiers chiffres de DCND

ETAT MATRIMONIAL DU CHEF DE FAMILLE EN 2 POSTES
ETAT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE EN 2 POSTES

MCF
MCM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 3 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Célibataire, veuf ou divorcé
2	Marié

Il s'agit du code formé par les 2 premiers chiffres de PR

Postes possibles :

- . ** (sans objet), 01, 02, 04 à 55, 57 à 61, 65 à 75,
75 à 97, 99.

Source de l'information

Question n° 2 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Pierre, pierre de taille, meulière, moellon ; brique pleine, brique creuse ; béton ; bloc aggloméré ; parpaing enduit (Murs en dur)
2	Autres matériaux tels que : bois, pans de bois et torchis, pisé, etc...

Source de l'information

Question n° 2 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Tuile, ardoise; amiante - ciment ou matériau équivalent ; aluminium, acier, cuivre, zinc ; terrasse, (toiture en dur)
2	Autres matériaux tels que : chaume, tôle ondulée, pierres plates, carton bitumé, etc...

Source de l'information

Question n° 2 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Murs et toiture en dur
2	Autres cas

Observations : MD3 combine les codes MD1 ("Matériaux dominants pour les murs en 2 postes") et MD2 ("Matériaux dominants pour la toiture en 2 postes") ;

MD3 = 1 correspond à (MD1 = 1 et MD2 = 1)

ETAT MATRIMONIAL DU CHEF DE FAMILLE
ETAT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE
EN 4 POSTES

MF
MM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 3 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Célibataire
2	Marié
3	Veuf
4	Divorcé

PREMIER MOYEN DE TRANSPORT
DEUXIEME MOYEN DE TRANSPORT
TROISIEME MOYEN DE TRANSPORT EN 9 POSTES

MT1
MT2
MT3

Source de l'information

Question n° 19 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (IMA ≠ 5)
0	Néant
1	Train
2	Métro
3	Autre moyen de transport public (autobus)
4	Véhicule spécial (autocar de l'entreprise, de ramassage scolaire)
5	Deux-roues à moteur
6	Bicyclette
7	Voiture particulière
9	Pas de réponse

Source de l'information

Question n° 5 du bulletin individuel

Signification des postes

La signification de ce code dépend de la valeur de IN

- Si IN = 1 (français de naissance) le seul poste possible est N = 00
- Si IN = 2 (français par acquisition) ou 3 (étranger) ce code donne respectivement la nationalité antérieure ou la nationalité, avec les postes suivants :

N° de code	Désignation en clair
00	Baltes
01 à 22, 29	Nationalités d'Europe (Voir le code PN)
31	Algériens
32 à 52, 59	Autres nationalités d'Afrique (Voir le code PN)
60 à 69	Nationalités d'Amérique (Voir le code PN)
70	Arméniens
71 à 81, 84, 85	Autres nationalités d'Asie (Voir code PN)
86,87, 89	Nationalités d'Océanie (Voir code PN)

Observations : Voir le code IN

NOMBRE DE PERSONNES DE LIEN
"ASCENDANT" DU MENAGE EN 3 POSTES

NAM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1	0, 1 personne
2	2 personnes ou plus

Observations

Il s'agit des membres du ménage, ascendants (mère, père, belle-mère, beau-père, grand-mère, grand-père, etc...) du chef de ménage ou de son conjoint (légitime ou non).

Source de l'information

Question n°14 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code est applicable uniquement aux personnes ayant STD = 2 (employeurs)
ou STD = 1 (indépendants sans salariés)

N° du code	Désignation en clair
0	Pas de salariés (STD = 1)
1	1 ou 2 salariés
3	3 à 5 salariés
6	6 salariés ou plus
8	Nombre non déclaré

Observations :

Les gens de maison sont exclus. Dans l'agriculture n'ont été retenus que les salariés permanents.

Source de l'information

Question n° 5 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Français sauf musulmans nés en Algérie
1	Français musulmans nés en Algérie
2	Algériens
3	Etrangers des pays du marché commun (1)
4	Etrangers d'autres nationalités sélectionnées (2)
5	Autres étrangers

1) Belges, Hollandais, Italiens, Allemands, Luxembourgeois

2) Espagnols, Britanniques, Polonais, Portugais, Suisses, Yougoslaves, Marocains, Tunisiens, Turcs.

Observations : Voir le code IN

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 5 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir le code NC

Source de l'information

Question n° 17 des bulletins individuels du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2,	0, 1, 2 chômeurs
3	3 ou plus

Observations

Il s'agit du nombre de personnes sans travail et en recherchant, y compris celles n'ayant jamais travaillé et celles bénéficiant d'une retraite.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 5 du bulletin individuel

Signification des postes

Voir le code NC

NOMBRE DE DOMESTIQUES OU SALARIES
LOGES DU MENAGE EN 3 POSTES

NDM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1	0, 1, domestique ou salarié logé
2	2 ou plus

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0 à 8	0 à 8 enfants
9	9 enfants ou plus

Il s'agit du nombre de personnes de la famille de lien enfant (LCF=4)

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE
DE LIEN "ENFANT" EN 10 POSTES

NEM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0 à 8	0 à 8 personnes
9	9 personnes ou plus

Observations

Il s'agit des enfants (fils, fille, petit-fils, petite-fille, gendre, belle-fille, bru, beau-fils, enfant adopté, enfant en tutelle) du chef de ménage ou de son conjoint (légitime ou non) quel que soit leur âge.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES
DE L'IMMEUBLE EN 3 POSTES

NEXM

Source de l'information

Question n° 14 du bordereau de maison

Signification des postes.

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0, 1, 2	0, 1, 2 exploitations agricoles

Observations :

Sont considérés comme exploitations agricoles :

- tout ensemble de terres mis en valeur à des fins de production végétale ou animale, sous la direction d'une personne exerçant une profession impliquant l'exploitation de terres;
- tout ensemble de terres cultivées, quelle que soit l'activité principale de la personne qui l'exploite .
- le siège d'une exploitation est soit le logement de l'exploitant, si celui-ci réside dans la commune, soit le bâtiment agricole principal, si l'exploitant réside hors de la commune et si, de plus, sur le territoire de sa commune de résidence, l'exploitant ne dispose d'aucun bâtiment agricole faisant l'objet d'un bordereau de maison.
- Du fait du mode de tirage l'échantillon ne comporte que des immeubles ayant au moins un logement d'habitation.

NOMBRE D'ENFANTS DE 2 ANS ET MOINS DE LA FAMILLE
NOMBRE D'ENFANTS DE 2 ANS ET MOINS DU MENAGE
EN 4 POSTES

NE2F
NE2M

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 enfants
3	3 enfants ou plus

Observations

L'âge considéré étant celui atteint au cours de l'année 1968, il s'agit des enfants nés en 1966, 1967 ou janvier ou février 1968.

NOMBRE D'ENFANTS DE 6 ANS ET MOEZIS DE LA FAMILLE
NOMBRE D'ENFANTS DE 6 ANS ET MOINS DU MENAGE
EN 7 POSTES

NE6F
NE6M :

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0 à 5	0 à 5 enfants
6	6 enfants ou plus

Observations

L'âge considéré étant celui atteint au cours de l'année 1968, il s'agit des enfants nés en 1962 ou après.

NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS DE LA FAMILLE
NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS DU MENAGE
EN 10 POSTES

NE16F
NE16M

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0 à 8	0 à 8 enfants
9	9 enfants ou plus

Observations

L'âge considéré étant celui atteint au cours de l'année 1968, il s'agit des enfants nés en 1952 ou après.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n°4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1	0, 1 enfant
2	2 enfants ou plus

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0 à 3	0 à 3 familles

NOMBRE DE FAMILLES PRINCIPALES DU MENAGE EN 2 POSTES

NFPM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Pas de famille principale
1	Une famille principale

NCMBRE DE FAMILLES SECONDAIRES DE LIEN "ASCENDANT" DU MENAGE

NFSA

EN 3 POSTES

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 familles secondaires de lien "ascendant"

Observations :

Par familles secondaires de lien "ascendant", on entend les familles dont le chef a un des liens suivants avec le chef de ménage ou son conjoint (légitime ou non) : père, mère, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, etc.

NOMBRE DE FAMILLES SECONDAIRES DE
LIEN "DOMESTIQUE" DU MENAGE EN 3 POSTES

NFSD

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 familles secondaires de lien "domestique "

Observations

Par familles secondaires de lien "domestique", on entend les familles dont le chef est un domestique ou un salarié logé.

NOMBRE DE FAMILLES SECONDAIRES DE
LIEN "ENFANT" DU MENAGE EN 3 POSTES

NFSE

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 familles secondaires de lien "enfant"

Observations

Par familles secondaires de lien "enfant", on entend les familles dont le chef a un des liens suivants avec le chef de ménage ou son conjoint (légitime ou non) : fils, fille, petit-fils, petite-fille, gendre, belle-fille, bru, beau-fils, enfant adopté, enfant en tutelle.

NOMBRE DE FAMILLES SECONDAIRES
DU MENAGE EN 3 POSTES

NFSM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 familles secondaires

NOMBRE DE FAMILLES SECONDAIRES DE
LIEN "PARENT" DU MENAGE EN 3 POSTES

NFSP

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 familles secondaires de lien "parent"

Observations

Par familles secondaires de lien "parent", on entend les familles dont le chef a un lien de parenté (autre qu' "ascendant" ou "enfant") avec le chef de ménage ou son conjoint (légitime ou non).

NOMBRE DE FAMILLES SECONDAIRES DE
LIEN "AUTRE" DU MENAGE EN 3 POSTES

NFSX

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 familles secondaires de lien "autre"

Observations

Par familles secondaires de lien "autre", on entend les familles dont le chef est un ami, un pensionnaire ou un sous-locataire du chef de ménage.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
2 à 8	2 à 8 personnes
9	9 personnes ou plus

. : Observations : Une famille comprend toujours au moins 2 personnes

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement et bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1 à 8	1 à 8 personnes
9	9 personnes ou plus

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE
RESTREINT EN 9 POSTES

NIMR

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1 à 8	1 à 8 personnes
9	9 personnes ou plus

Observations

Par ménage restreint, on entend toutes les personnes du ménage sauf les domestiques et les salariés logés.

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0,1,2,3,	0, 1, 2, 3 isolés
4	4 ou plus

Observations :

Une personne est dite "isolée" si elle n'appartient pas à une famille

Source de l'information

Première page du bordereau de maison ("Nombre total de logements
d'habitation")

Signification des postes

01, 02, : 1 logement, 2 logements,

Il s'agit du nombre total de logements déduit de l'imprimé n° 8.

Observations

Dans le 1/20^e tout au moins ce code peut comporter quelques imperfections.

Il s'agit de la "Commune" au sens du recensement (voir le code C).

Signification des postes

O1, O2, : 1 logement, 2 logements,

Observations :

Les échantillons au $1/20^e$ et au $1/4$ ont été obtenus par tirage systématique de logements ; il en résulte que lorsqu'un immeuble contient plusieurs logements, ceux-ci ne figurent pas tous dans l'échantillon.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement
Question n° 5 du bulletin individuel

Signification des postes

La signification de ce code dépend de la valeur de INM (de la même façon que la signification de N dépend de la valeur de IN) : voir le code N

NOMBRE DE MOYENS DE TRANSPORT EN 5 POSTES

NMT

Source de l'information

Question n° 19 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (IMA ≠ 5)
0 à 3	0 à 3 moyens de transport
9	Pas de réponse

Source de l'information

Il s'agit d'un nombre de pièces théorique calculé en fonction de la composition de la famille, en comptant :

- 1 pièce de séjour
- 1 pièce pour le chef de famille
- 1 pièce pour chaque enfant de 19 ans ou plus
- Un certain nombre de pièces pour les enfants de moins de 19 ans, à raison d'une pièce pour deux enfants, à condition qu'ils soient de même sexe (sauf s'ils ont tous les deux moins de 7 ans).

Signification des postes :

- . 2 à 3 : 2 à 3 pièces
- . 9 : 9 pièces ou plus

NORME D'OCCUPATION DU MENAGE
EN 8 POSTES

NCCM

Source de l'information

Il s'agit d'un nombre de pièces théorique calculé en fonction de la composition du ménage en comptant :

- 1 pièce de séjour
- 1 pièce pour chaque chef de famille
- 1 pièce pour chaque personne hors famille non célibataire
- 1 pièce pour chaque célibataire de 19 ans ou plus
- Un certain nombre de pièces pour les enfants célibataires de moins de 19 ans, à raison d'une pièce pour deux enfants, à condition qu'ils soient de même sexe (sauf s'ils ont tous les deux moins de 7 ans)
- 1 pièce pour l'ensemble des domestiques et des salaires logés.

Signification des postes

- 2 à 8 : 2 à 8 pièces
- 9 : 9 pièces ou plus

Observations

- En 1962 la norme ne comprenait pas la pièce de séjour.
- On a affecté NCCM = 9 aux logements vacants et aux résidences secondaires afin de rendre possibles les totalisations.

NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES DE LA FAMILLE
EN 4 POSTES

NPAF

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement
et des bulletins individuels.

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0,1,2	0,1, 2 personnes actives
3	3 personnes actives ou plus

Observations

Les personnes à la recherche d'un emploi (chômeurs) sont comptées
comme actives

NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES DU MENAGE RESTREINT
EN 5 POSTES

IPAMR

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0,1,2,3	0,1,2,3 personnes actives
4	4 personnes actives ou plus

Observations

- les domestiques et les salariés logés sont exclus du ménage restreint.
- les personnes à la recherche d'un emploi (chômeurs) sont comptées comme actives.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement et bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Sans objet (logements vacants et résidences secondaires)
01 à 20	01 à 20 personnes

N.B. Dans le fichier de dépouillement, il n'y a pas de ménages de plus de 20 personnes.

NOMBRE DE PERSONNES DE LIEN
"PARENT" DU MENAGE EN 4 POSTES

NPM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 personnes
3	3 personnes ou plus

Observations

Il s'agit de personnes ayant un lien de parenté (autre que "ascendant" ou "enfant") avec le chef de ménage ou son conjoint (légitime ou non).

Source de l'information

Question n°4 des bulletins individuels du ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2, personnes de 75 ans ou plus
3	3 ou plus

Observation

L'âge considéré étant celui atteint en 1968, il s'agit du nombre de personnes nées en 1893 ou avant.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'IMMEUBLE
AFFECTEES A UN LOGEMENT EN 3 POSTES

NXA

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0,1, 2	0, 1, 2 exploitations affectées

Observations :

- Lorsqu'un immeuble est le siège d'une exploitation agricole : si le logement de l'exploitant fait partie des logements de l'immeuble présents dans l'échantillon, l'exploitation a été affectée à ce logement; sinon l'exploitation n'a pas été affectée.
- Voir le code NEXM

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE
DE LIEN "AUTRE" EN 4 POSTES

NXM

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels des membres du ménage.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0, 1, 2	0, 1, 2 personnes
3	3 personnes ou plus

Observations :

Il s'agit des personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage ou son conjoint et autres que domestiques ou salariés logés (amis, pensionnaires, sous-locataires, ...).

ALIMENTATION EN EAU DU LOGEMENT
EN 4 POSTES

CL

Source de l'information

Question n° 5 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	
1	Eau courante dans le logement	Un ou plusieurs postes d'eau chaude
2		Eau froide seulement
3	Pas d'eau courante dans le logement mais poste d'eau à l'intérieur de la maison	
4	Poste d'eau en dehors de la maison	

Source de l'information

Question n° 6 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	
1	Approvisionnement <u>public</u>	Réseau collectif de distribution desservant l'immeuble (Ville, Commune, Service des eaux, usine, etc...)
2		Borne-fontaine, fontaine, source ou puits publics
3	Puits, citerne, fontaine ou source <u>privés</u>	Avec raccordement à l'immeuble par une canalisation
4		Sans raccordement à l'immeuble par une canalisation

Il s'agit de la population sans doubles comptes en 1968, déduite de l'imprimé n° 8 .

Observations

Dans le 1/20^a tout au moins ce code peut comporter quelques imperfections!

Il s'agit de la "Commune" au sens du recensement (voir le code C).

PRESENCE D'UN CCNJOINT DANS LA FAMILLE
" " " . DANS LE MENAGE
(EN 2 POSTES)

PCF
PCM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Absence de conjoint
1	Présence d'un conjoint

Observations

Il s'agit du conjoint (légitime ou non) du chef (de ménage ou de
famille)

L'échantillon au 1/4 a été obtenu par tirage systématique d'un logement sur 4; or un immeuble figure dans l'échantillon dès l'instant qu'un de ses logements a été tiré; il en résulte que plus un immeuble comporte de logements plus il avait de chance a priori de figurer dans l'échantillon. (Ainsi l'échantillon comprend forcément tous les immeubles de 4 logements ou plus et seulement, en moyenne, 1 sur 4 des immeubles d'un seul logement).

Pour effectuer des statistiques correctes sur les immeubles, il faut donc affecter à chacun un poids égal à (en fonction de NL; nombre de logements) :

$$\begin{aligned} & \cdot 1 \quad \text{si } NL \geq 4 \\ & \cdot 4/NL \quad \text{si } NL < 4 \end{aligned}$$

Observations

En fait PIM 4 est toujours un nombre entier: lorsque $\frac{4}{NL}$ est fractionnaire, on a pris soit l'entier supérieur soit l'entier inférieur et cela de manière que le poids moyen des immeubles dont le nombre de logements est n soit $\frac{4}{n}$.

L'échantillon au $1/20^e$ a été obtenu par tirage systématique d'un logement sur 20; or un immeuble figure dans l'échantillon dès l'instant qu'un de ses logements a été tiré : il en résulte que plus un immeuble comporte de logements plus il avait de chances a priori de figurer dans l'échantillon (ainsi l'échantillon comprend forcément tous les immeubles de 20 logements ou plus et seulement, en moyenne, 1 sur 20 des immeubles d'un seul logement).

Pour effectuer des statistiques correctes sur les immeubles, il faut donc affecter à chacun un poids égal à (en fonction de NL : nombre de logements) :

- 1 si NL \geq 20
- $\frac{20}{NL}$ si NL $<$ 20

Observations

En fait PIM 20 est toujours un nombre entier : lorsque $\frac{20}{NL}$ est fractionnaire on a pris soit l'entier supérieur soit l'entier inférieur et cela de manière que le poids moyen des immeubles dont le nombre de logements est n soit $\frac{20}{n}$

PREMIER LOGEMENT DE L'IMMEUBLE
DANS L'ECHANTILLON EN 2 POSTES

PL

Lorsqu'un immeuble a plusieurs de ses logements dans l'échantillon, ses caractéristiques figurent dans la zone correspondante de chaque logement: or pour faire des statistiques d'immeubles, il faut prendre en compte chaque immeuble une seule fois; c'est le but de ce code :

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
1	Premier logement de l'immeuble (logement servant à faire les statistiques d'immeubles).
0	Autre logement de l'immeuble

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	N° de code	Désignation en clair
**	France métropolitaine		<u>AFRIQUE</u>
	<u>EUROPE</u>	30	Algérie (Musulmans)
01	Allemagne	31	Algérie (Non musulmans)
02	Autriche	32	Afrique du Sud
03	Belgique	33	Cameroun
04	Bulgarie	34	République Contrafricaine
05	Danemark	35	Congo (Brazzaville)
06	Espagne	36	Côte - d'Ivoire
07	Finlande	37	Dahomey
08	Grèce	38	Ethiopie
09	Hongrie	39	Gabon
10	Irlande (Eire)	40	Guinée
11	Italie	41	Libéria
12	Luxembourg	42	Haute-Volta
13	Norvège	43	République Malgache
14	Pays - Bas	44	Mali
15	Pologne	45	Maroc
16	Portugal	46	Mauritanie
17	Roumanie	47	Niger
18	Grande-Bretagne et Irlande du Nord	48	République Arabe Unie (Egypte)
19	Suède	49	Sénégal
20	Suisse	50	Tchad
21	Tchécoslovaquie	51	Togo
22	Yougoslavie	52	Tunisie
29	Autres pays européens (sauf U.R.S.S.)	59	Autres pays d'Afrique

N° de code	Désignation en clair	N° de code	Désignation en clair
	<u>AMERIQUE</u>		<u>D.O.M et T.O.M</u>
60	Canada	91	Guadeloupe
61	Etats-Unis	92	Martinique
62	Haïti	93	Guyane française
63	Mexique	94	Réunion
64	Argentine	95	Comores
65	Brésil	96	Territ. français des Afars et des Issas
66	Chili		
67	Pérou	97	St Pierre et Miquelon
68	Vénézuéla	98	Nouvelle Calédonie et Polynésie
69	Autres pays d'Amérique	99	Hors métropole sans autre précision
	<u>ASIE</u>		
71	Cambodge		
72	Chine Populaire et Formose (Taïwan)		
73	Inde		
74	Iran		
75	Israël		
76	Japon		
77	Laos		
78	Liban		
79	Syrie		
80	Turquie		
81	Vietnam du Nord et du Sud		
84	Autres pays d'Asie (Sauf URSS)		
85	U.R.S.S.		
	<u>OCEANIE</u>		
86	Australie		
87	Nouvelle-Zélande		
89	Autres pays d'Océanie		

Source de l'information

Question n° 12 (ou 17) du bulletin individuel

Signification des postes

Voir le fascicule "Code des métiers" - Index analytique abrégé"
(colonne " Code publication 1960").

Observations

! **** : poste "sans objet"

! Pour les chômeurs on a chiffré le métier exercé en temps normal et,
pour les militaires du contingent, la profession civile (pour ceux qui en
ont une, sinon PR = ****).

PAIS DE RESIDENCE ANTERIEURE
EN 81 POSTES

PRA

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

- ! ** : France métropolitaine
- ! 01 à 22,29 : Voir le code PN
- ! 31 : Algérie
- ! 32 à 52, 59 à 69, 71 à 81, 84 à 87, 89, 91 à 98 : voir le code PN
- ! 99 : Hors de France métropolitaine, sans autre précision

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

PROFESSION EN 110 POSTES

PR1

Source de l'information

Question n° 12 (ou 17) du bulletin individuel

Signification des postes

Code à 3 chiffres calculé à partir de PR; voir annexe.

INDICE DE VARIATION DE LA POPULATION MUNICIPALE
DE 1962 à 1968

PVPM

$$\text{PVPM} = \frac{\text{Population municipale 1968}}{\text{Population municipale 1962}} \times 100 \text{ (arrondi -- à l'entier inférieur)}$$

Postes possibles : , 098, 099, 100, 101, 102, - - - - -

Observations :

Ce code est en blanc dans le 1/20^e

Source de l'information

Question n° 15 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation
*	Inactifs (sauf militaires du contingent)
1	Manoeuvres ou manoeuvres spécialisés
2	Ouvriers spécialisés (OS1, OS2, etc.).
3	Ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés (P ₁ , P ₂ , P ₃ , etc.)
4	Centremaitres
8	Clergé, travailleurs indépendants, employeurs et aides familiaux
9	Salariés dont la qualification est non déclarée ou sans objet

Observations :

Les militaires du contingent ne sont pas comptés avec les inactifs, mais classés d'après leur qualification civile

Poste 8 : Il s'agit des personnes ayant STD = 0 à 3

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 e (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

- . ** : Sans objet (quartier de lieu de travail non
chiffré dans la commune considérée)
- . 00 : Impossible à déterminer
- . 01 à 99 : N° de quartier dans la commune

Observations

Pour les personnes ayant IMA ≠ 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

QUARTIER

QU

Signification des postes

. 00 : Numéro spécial affecté aux personnes ayant CPD = 32
(Mariniers) ou DCPD = 4

! 01,....: Numéro du quartier dans la commune

LIEU DE RESIDENCE ANTERIEURE
EN 7 POSTES

RAC

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	France métropolitaine
1	D.O.M - T.O.M
2	Algérie (non musulmans)
3	Algérie (musulmans)
4	Pays du Marché Commun (1)
5	Autres pays sélectionnés (2)
6	Autres pays

(1) Belgique, Pays-Bas, Italie, Allemagne, Luxembourg.

(2) Espagne, Grande-Bretagne, Pologne, Portugal, Suisse, Yougoslavie,
Maroc, Tunisie, Turquie.

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

Signification des postes

001 à 472 : Voir rectificatif n° 4 au volume "Nomenclature et code des régions agricoles de la France - 1956 " .
Pour la composition de chaque région voir la nomenclature elle-même, ainsi que ses divers rectificatifs .

Source de l'information

Question n° 15 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Inactifs (sauf militaires du contingent)
1	Manoeuvres ou manoeuvres spécialisés
2	Ouvriers spécialisés (OS1 , OS2, etc.)
3	Ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés (P ₁ , P ₂ , P ₃ , etc.)
4	Contremaîtres
9	Travailleurs dont la qualification est sans objet ou non déclarée

Observations :

Code applicable aux personnes autres qu'employeurs (STD = 2) et indépendants sans salariés (STD = 1)

Les militaires du contingent se sont pas comptés avec les inactifs, mais classés d'après leur qualification civile.

NOMBRE DE REDRESSEMENTS EN 10 POSTES

- DE L'INDIVIDU	REDI
- DU LOGEMENT	REDL
- DE L'IMMEUBLE	REDM

Ces codes indiquent combien de redressements l'enregistrement en question ("individu", "logement" ou "immeuble") a subi au cours du traitement par l'ordinateur (se reporter au document correspondant)

- 0 à 8	:	0 à 8 redressements
- 9	:	9 redressements ou plus

Signification des postes

N° de code	Région	Départements composants (voir code D)
11	Région Parisienne	75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 94 - 95
21	Champagne	08 - 10 - 51 - 52
22	Picardie	02 - 60 - 80
23	Haute-Normandie	27 - 76
24	Centre	18 - 23 - 36 - 37 - 41 - 45
25	Basse-Normandie	14 - 50 - 61
26	Bourgogne	21 - 58 - 71 - 89
31	Nord	59 - 62
41	Lorraine	54 - 55 - 57 - 88
42	Alsace	67 - 68
43	Franche-Comté	25 - 39 - 70 - 90
52	Pays de la Loire	44 - 49 - 53 - 72 - 85
53	Bretagne	22 - 29 - 35 - 56
54	Poitou-Charentes	16 - 17 - 79 - 86
72	Aquitaine	24 - 33 - 40 - 47 - 64

.../...

REGION DE PROGRAMME EN 22 POSTES (suite)

N° de code	Région	Départements composants (voir code D)
73	Midi-Pyrénées	09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82
74	Limousin	19 - 23 - 87 -
82	Rhône-Alpes	01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74
83	Auvergne	03 - 15 - 43 - 63
91	Languedoc-Roussillon	11 - 30 - 34 - 48 - 66
93	Provence Côte d'Azur	04 - 05 - 06 - 13 - 83 84
94	Corse	20

Source de l'information

Question n°16 a. ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Sans objet (lieu de travail à l'étranger)
11, ..., 94	Région de programme (voir code RP)

Observations

Pour les personnes ayant IMA \neq 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

REGION DE PROGRAMME DE NAISSANCE
EN 23 POSTES

RPN

Source de l'information

Question n° 4 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Sans objet (né hors de France métropolitaine)
11,94	Région de programme (voir code RP)

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Sans objet (résidence antérieure hors métropole)
11, ..., 94	Région de programme (voir code RP)

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er. Janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

Signification des postes

Ce code indique si le Code SE résulte de la consultation du fichier des entreprises et des établissements ou non (auquel cas SE a été pris arbitrairement égal aux 3 premiers chiffres de AE)

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (personne sans emploi)
0	Consultation du fichier
1	Affectation arbitraire

Source de l'information :

Question n° 2 du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Masculin
2	Féminin

Source de l'information

Analyse de la page 2 de la feuille de logement et des bulletins individuels du ménage

Signification des postes

Ce code indique combien le ménage comporte de familles et de quel type elles sont :

N° de code	Désignation en clair	
0	Aucune famille	
1	Une seule famille	Principale
2		Secondaire "Lien enfant"
3		Secondaire (autres liens)
4	Deux familles	Principale et secondaire "lien enfant"
5		Principale et secondaire "lien ascendant"
6		Principale et secondaire (autres liens)
7		Toutes deux secondaires
8	Trois familles	

Source de l'information

Question n° 16 du bulletin individuel
Fichier des entreprises et des établissements

Signification des postes

Voir la Nomenclature des Activités Economiques de 1959 - Index analytique (code à 3 chiffres).

*** : sans objet (personnes sans emploi)

Observations :

1) Les rubriques 991 à 999 de la nomenclature sont regroupées dans le poste SE = 990

2) Voir le code RSE

SEXE DU CHEF DE FAMILLE EN 2 POSTES
SEXE DU CHEF DE MENAGE EN 2 POSTES

SF
SM

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement

Question n.º 2 du bulletin individuel

Signification des postes

Nº de code	Désignation en clair
1	Masculin
2	Féminin

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT
EN 6 POSTES

SO

Source de l'information

Question n° 4 de la feuille de logement

Signification des postes :

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (logement non occupé)
1	Propriétaire de la maison ou de l'immeuble
2	Propriétaire du logement dans un immeuble en copropriété
3	Logé par l'employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de la fonction ou du contrat de travail)
4	Logé à titre gracieux
5	Locataire ou sous-locataire du local <u>loué vide</u>
6	Locataire ou sous-locataire du local <u>loué meublé</u> (y compris le cas des chambres d'hôtel et des garnis).

Observations : Postes 1 et 2 : y compris les différentes formes d'accession à la propriété (dont la location-vente)

Poste 4 : Y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT
EN 2 POSTES

S01 :

Source de l'information

Question n° 4 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec S0
0	Sans objet (logement non occupé)	0
1	Propriétaire	1 ou 2
3	Locataire	3 à 6

Source de l'information

Question n° 11 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Sans objet (pas d'exploitation agricole affectée ou exploitation de plus de 5 ha).
1	Viticulture
2	Arboriculture
3	Maraiçage
4	Elevage porcin ou avicole
5	Autres spécialisations
6	Exploitation non spécialisée
9	Pas de déclaration

Observations

- La question sur la spécialisation n'a été posée que pour les exploitations ayant une superficie inférieure à 5 hectares.
- Voir les codes NEMM et MYA

EN 7 POSTES

Source de l'information :

Question n° 11c du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (pas d'exploitation agricole)
0	Sans objet (superficie supérieure à 5 ha ou non déclarée)
1	Viticulture
2	Arboriculture
3	Marâchage
4	Elevage porcin ou avicole
5	Autres spécialisations
6	Exploitation non spécialisée
7	Pas de déclaration

Observations

La question sur la spécialisation n'a été posée que pour les exploitations ayant une superficie inférieure à 5 hectares.

SPECIALISATION DE LA 2ème EXPLOITATION AGRICOLE DE L'IMMEUBLE
EN 6 POSTES

SPM2

Source de l'information

Question n° 11c du bordereau de maison.

Signification des postes :

- ! * : Sans objet (pas de 2e exploitation)
- ! 0 à 6 : Voir le code SPM1

Source de l'information

Analyse du verso du bulletin individuel

Signification des postes

- . 4 premiers chiffres : PR (voir ce code)
- . 5^{ème} chiffre : Q (voir ce code)

Source de l'information

Analyse du verso du bulletin individuel

Signification des postes

: 3 premiers chiffres : PR1 (voir ce code)

: 4ème chiffre : Q (voir ce code)

Source de l'information

Question n° 3b du bordereau de maison

Signification des postes

N° de Code	Désignation en clair
0	Pas de sous-sol
1	1 sous-sol
2	2 sous-sol
3	3 sous-sol et plus

Observations : Il s'agit du nombre de niveaux au dessous du rez-de-chaussée.

Source de l'information

Analyse du verso du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (inactifs)
0	.. Clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
1	Indépendants sans salariés
2	Employeurs
3	Aides familiaux
4	Apprentis sous contrat
5	Salariés d'établissements privés
6	Travailleurs à domicile
7	Salariés des services publics
8	Salariés de l'Etat et des collectivités locales
9	Chômeurs

Observations

Poste 0 : le clergé salarié d'Alsace-Lorraine est classé à STD = 8

Poste 9 : y compris les personnes n'ayant jamais travaillé et les retraités ayant déclaré chercher un emploi.

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement et bulletin individuel du chef de ménage

Signification des postes

Voir le code SID

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement et bulletin individuel du chef de famille

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (clergé et inactifs)
1	Employeurs et indépendants sans salariés
3	Aides familiaux
4	Apprentis sous contrat, salariés d'établissements privés, travailleurs à domicile
7	Salariés des services publics
8	Salariés de l'Etat et des collectivités locales
9	Chômeurs

Source de l'information

Page 2 de la feuille de logement et bulletin individuel du chef de ménage

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec STDM
1	Employeurs, indépendants sans salariés et clergé	0 à 2
2	Aides familiaux	3
3	Apprentis sous contrat, travailleurs à domicile, salariés d'établissements privés et chômeurs.	4 à 6, 9
4	Salariés des services publics, de l'Etat et des collectivités locales	7 ou 8
5	Inactifs	*

Source de l'information

Analyse du verso du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec STD
*	Sans objet	*
0	Non salariés	0 à 3
4	Salariés	4 à 8
9	Chômeurs	9

Observations :

Poste 9 : y compris les personnes n'ayant jamais travaillé et les retraités ayant déclaré chercher un emploi.

Source de l'information

Verso du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (inactifs)
0	Clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
1	Aides familiaux
2	Propriétaires exploitants, fermiers, métayers
3	Membres des professions libérales
4	Employeurs ou travailleurs indépendants
5	Travailleurs à domicile
6	Apprentis: sous contrat
7	Salariés
9	Chômeurs

SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE
AFFECTÉE AU LOGEMENT EN 8 POSTES

SUL

Source de l'information

Question n° 11 bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Sans objet (pas d'exploitation agricole affectée)
1	Moins de 1 ha
2	1 à moins de 5 ha
3	5 à moins de 10 ha
4	10 à moins de 15 ha
5	15 à moins de 20 ha
6	20 à moins de 50 ha
7	50 ha ou plus
9	Non déclarée

Observations :

Voir les codes NEXM et NXA

SUPERFICIE DE LA 1ère EXPLOITATION AGRICOLE DE L'IMMEUBLE
EN 8 POSTES

SUM1

Source de l'information

Question n° 11b du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
*	Sans objet (pas d'exploitation agricole)
1	Moins de 1 ha
2	1 à moins de 5 ha
3	5 à moins de 10 ha
4	10 à moins de 15 ha
5	15 à moins de 20 ha
6	20 à moins de 50 ha
7	50 ha ou plus
9	Non déclarée

SUPERFICIE DE LA 2^{ème} EXPLOITATION AGRICOLE DE L'IMMEUBLE
EN 8 POSTES

SUM2

Source de l'information :

Question n° 11b du bordereau de maison

Signification des postes

- * : Sans objet (pas de 2e exploitation)
- 1 à 9: Voir le code SUM1

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Inactifs autres que ceux cités ci-dessous
1	Actifs ayant un emploi (sauf ceux qui poursuivent simultanément des études)
2	Actifs ayant un emploi, mais poursuivant simultanément des études
3	Personnes sans emploi et en recherchant
4	Anciens actifs (retraités, retirés des affaires, ...)
5	Etudiants et élèves (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle) nés avant le 1er Janvier 1962
6	Militaires du contingent (et engagés)

Observations :

Poste 1 : y compris le clergé, les apprentis et les aides familiaux

Poste 3 : y compris les personnes n'ayant jamais travaillé et les retraités ayant déclaré chercher un emploi.

Poste 4 : n'ont été retenues que les personnes d'au moins 52 ans (les autres ont été classées à TA = 0)

* y compris les personnes nées avant le 1er Janvier 1962
 et les personnes nées après le 1er Janvier 1962
 qui ont été classées à TA = 0

Source de l'information

Analyse du bulletin individuel

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Militaires du contingent (et engagés)
2	Actifs saufs apprentis (y compris les personnes sans emploi et en recherchant)
3	Apprentis sous contrat
4	Etudiants et élèves (à l'exclusion de ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle, classés en 2) nés avant le 1er janvier 1962
5	Inactifs non cités ci-dessus

Observations :

Poste 2 ; y compris les aides familiaux et les retraités ayant déclaré chercher un emploi.

TRANCHE DE COMMUNE RURALE
EN 7 POSTES

TCR

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (commune urbaine)
1	Commune rurale de moins de 50 habitants
2	Commune rurale de 50 à moins de 100 habitants
3	Commune rurale de 100 à moins de 200 habitants
4	Commune rurale de 200 à moins de 500 habitants
5	Commune rurale de 500 à moins de 1000 habitants
6	Commune rurale de 1000 à moins de 2000 habitants
7	Commune rurale de 2000 habitants ou plus

Observations

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1968.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (commune rurale)
1	Commune urbaine de moins de 5000 habitants
2	Commune urbaine de 5000 à moins de 10000 hab.
3	Commune urbaine de 10000 à moins de 20000 hab.
4	Commune urbaine de 20000 à moins de 50000 hab.
5	Commune urbaine de 50000 à moins de 100000 hab.
6	Commune urbaine de 100000 à moins de 200000 hab.
7	Commune urbaine de 200000 à moins de 2 000 000 h.
8	Ville de Paris

Observations

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1968.

PRESENCE D'UN TELEPHONE DANS
LE LOGEMENT EN 3 POSTES

TF

Source de l'information

Question n° 10 de la feuille de logement.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Logement sans téléphone
1	Logement pourvu d'un téléphone
9	Pas de réponse

Observations

Un téléphone installé dans une pièce à usage exclusivement professionnel appartenant au logement est considéré comme installé dans le logement.

Source de l'information

Question n°1 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Ferme, Bâtiments agricoles
2	Habitation de fortune (Wagon, baraque de "bidonville", bâtiment habité bien qu'en ruines, etc
3	Construction provisoire à usage d'habitation
4	Hôtel, pension de famille, garni (occupant la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble).
5	Maison individuelle ou immeuble collectif entièrement ou principalement utilisé pour l'habitation
6	Immeuble principalement à usage industriel, commercial administratif ou public.

Source de l'information

Question n°1 du bcrdureau de maison

Signification des postes :

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec TI
1	Ferme, bâtiments agricoles	1
2	Maison individuelle ou immeuble collectif entièrement ou principalement utilisé pour l'habitation	5
3	Autres	2 à 4, 6

Source de l'information

Question n° 1 du bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR	Correspondance avec TI
1	Maison individuelle ou immeuble collectif entièrement ou principalement utilisé pour l'habitation .	5
2	Hôtel, pension de famille, garni (occupant la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble)	4
3	Autres (y compris les fermes et les bâtiments agricoles)	1 à 3,6

TYPE DE LOGEMENT (EXPLOITATIONS AGRICOLES)
EN 3 POSTES

TL

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
1	Une exploitation agricole a été affectée au logement
2	Le logement se trouve dans un immeuble qui est le siège d'une (ou plusieurs) exploitation (s) agricole(s), mais aucune exploitation ne lui a été affectée
3	Le logement se trouve dans un immeuble qui n'est le siège d'aucune exploitation agricole.

Observations :

Voir les codes NEMA et NKA

Source de l'information

Bordereau de maison

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	
1	Immeuble ne comportant qu'un seul logement	Ferme
2		Maison individuelle
3		Autre
4	Immeuble comportant deux logements	Ferme
5		Autre
6	Immeuble de 3 ou 4 logements	
7	Immeuble de 5 à 9 logements	
8	Immeuble de 10 à 19 logements	
9	Immeuble de 20 logements ou plus	

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (commune rurale)
1	Unité urbaine de moins de 5000 hab.
2	Unité urbaine de 5000 à moins de 10000 h.
3	Unité urbaine de 10000 à moins de 20000 h.
4	Unité urbaine de 20000 à moins de 50000 h.
5	Unité urbaine de 50000 à moins de 100000 h.
6	Unité urbaine de 100000 à moins de 200000 h.
7	Unité urbaine de 200000 à moins de 2 000000
8	Agglomération de Paris

Observations

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1968.

TRANCHE D'UNITE URBAINE DE LIEU DE TRAVAIL
EN 9 POSTES

TULT

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel

Signification des postes

- . * : Sans objet (à l'étranger)
- . 0 à 8 : Voir le code TU

Observations

Pour les personnes ayant IMA \neq 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

TRANCHE D'UNITE URBAINE OU DE COMMUNE RURALE
EN 15 POSTES

TUR

Signification des postes

- 01 à 07 : commune rurale (2^e chiffre = TCR; voir ce code)
- 10,20,30,40 : Unité urbaine (1^{er} chiffre = TU; voir ce code)
50,60,70,80

TRANCHE D'UNITE URBAINE DE RESIDENCE ANTERIEURE
EN 9 POSTES

TURA

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

- : * : Sans objet (hors de France métropolitaine)
- : 0 à 8 : Voir le code TU

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
01	Commune rurale de moins de 500 habitants
05	Commune rurale de 500 à 1000 habitants
06	Commune rurale de 1000 habitants ou plus
10	Unité urbaine de moins de 5000 habitants
20	Unité urbaine de 5000 à moins de 10000 hab.
30	Unité urbaine de 10000 à moins de 20000 hab.
40	Unité urbaine de 20000 à moins de 50000 hab.
50	Unité urbaine de 50000 à moins de 100000 hab.
60	Unité urbaine de 100000 à moins de 200000 hab.
70	Unité urbaine de 200000 à moins de 2 000 000 h.
80	Agglomération de Paris

Observations

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1968.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
01	Commune rurale de moins de 1000 habitants
06	Commune rurale de 1000 habitants ou plus
10	Unité urbaine de moins de 20 000 habitants
40	Unité urbaine de 20000 à moins de 100000 hab.
60	Unité urbaine de 100000 à moins de 2 000000 hab.
80	Agglomération de Paris

Observations

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1968.

UNITE URBAINE

U

Signification des postes

- 00 : Sans objet (communes rurales)
- 01 à 49 : Unités urbaines intradépartementales (numérotées à l'intérieur de la tranche (TU) et du Département).
- 51 à 99 : Unités urbaines interdépartementales (numérotées à l'intérieur de la tranche (TU)).

Se reporter aux listes établies par le Département de l'Informatique de l'INSEE.

Source de l'information

Question n° 16 a ou 16 c (ou 9) du bulletin individuel.

Signification des postes

! ** : Sans objet (à l'étranger)

! 00 à 99 : Voir le code U

Observations

Pour les personnes ayant IMA \neq 5 (lieu de travail variable, non déclaré, ...) c'est le lieu de résidence qui a été chiffré.

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

! ** : Sans objet (hors de France métropolitaine)

! 00 à 99 : Voir le code U

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée.

NOMBRE DE VOITURES A LA DISPOSITION
DU MENAGE EN 3 POSTES

V

Source de l'information

Question n° 11 de la feuille de logement.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Aucun des occupants du logement ne dispose d'une voiture de tourisme
1	L'un au moins des occupants du logement dispose d'une voiture de tourisme
9	Pas de réponse

Observations

Sont assimilées aux voitures de tourisme les voitures commerciales utilisées par les ménages pour les week-ends ou les vacances ainsi que les voitures de fonction.

Source de l'information

Question n° 8 de la feuille de logement

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	W.C. a l'intérieur du logement et munis d'une chasse d'eau
2	W.C. à l'intérieur du logement, sans chasse d'eau
3	W.C. hors du logement (mais réservés à ses seuls occupants) et munis d'une chasse d'eau
4	W.C. hors du logement (mais réservés à ses seuls occupants), sans chasse d'eau
5	Autres cas

AFFECTATION DE LA 1ère EXPLOITATION AGRICOLE
" 2ème " "
EN 2 POSTES

ZA1
X22

Signification des postes

N° de code	DESIGNATION EN CLAIR
0	Non affectation (ou sans objet)
1	Affectation à un logement

Observations

- Lorsqu'un immeuble est le siège d'une exploitation agricole : si le logement de l'exploitant fait partie des logements de l'immeuble présents dans l'échantillon, l'exploitation a été affectée à ce logement; sinon l'exploitation n'a pas été affectée.

- Voir le code NEMM

ZONE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE EN 8 POSTES

ZEAT

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
1	Région parisienne
2	Bassin parisien
3	Nord
4	Est
5	Ouest
7	Sud-Ouest
8	Centre-Est
9	Méditerranée

Observations

Il s'agit du 1er chiffre du code RP (pour plus de détail, voir ce code)

Source de l'information

Question n° 7 du bulletin individuel

Signification des postes

Ce code est constitué par le premier chiffre de RPRA :

- . 0 : Sans objet (résidence antérieure hors métropole)

- . 1 à 9: ZEAT (voir code ZEAT)

Observations

Par "résidence antérieure" on entend la résidence au 1er. Janvier 1962. Pour les enfants nés depuis cette date c'est la résidence antérieure de la mère qui a été chiffrée;

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Zone sans abattement
2	Zone "moins 2 % "

Signification des postes

Il s'agit d'un code à 2 chiffres caractérisant la ZPIU (1962) dans le département.

Voir le volume "Les zones de peuplement industriel ou urbain au recensement de 1962" (paru en 1964).